

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
 M. CAMILLE GENEST, commissaire,
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 26 avril 1999, à 19 heures 30
Hôtel Sept-Îles, salle Corossol
451, avenue Arnaud
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 AVRIL 1999	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	6
PÉRIODE DE QUESTIONS	
PAR LA COMMISSION	24
DÉPUTÉ DE DUPLESSIS	32
M. Normand Duguay	
Reprise de la séance	
ZIP RIVE NORD DE L'ESTUAIRE	40
M. Marc Larin	
M. JACQUES GÉLINEAU	52
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CÔTE-NORD	73
Mme Claudette Villeneuve	
COMITÉ DES CITOYENS DISTRICT DE LA RIVE	89
M. Jacques Delagrange	

**SÉANCE DU 26 AVRIL 1999
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec, bonsoir et bienvenue à chacun et chacune d'entre vous.

10 Je m'appelle André Beauchamp, j'ai le plaisir et l'honneur de présider cette Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, en compagnie de madame Gisèle Gallichan, de monsieur Camille Genest, qui sont tous deux (2) commissaires permanents au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15 Dans le mandat qu'il a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur le ministre de l'Environnement Paul Bégin établissait ainsi les termes du mandat:

20 "À partir des éléments sur la gestion de l'eau au Québec dont fera état le "Document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec", recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés, tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées, échanger avec elles et analyser les mémoires de toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion de l'eau au Québec dans chacune des régions administratives du Québec.

25 "Le cas échéant, élaborer pour le Québec des recommandations visant à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser son exploitation dans le respect des principes de développement durable.

30 "Distinguer de façon spécifique les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec, prenant ainsi en compte les préoccupations des citoyens et citoyennes de chacune des régions sur la question de la gestion de l'eau sur leur territoire."

35 Le mandat étant confié au Bureau d'audiences, le Bureau d'audiences applique une procédure qui lui est particulière, à savoir de tenir l'audience publique en deux (2) temps. Le premier temps, la première partie de l'audience consacrée davantage à l'information et le deuxième moment de l'audience consacré à l'audition de mémoires.

40 Le mandat de la Commission s'étend du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000.

Nous sommes dans la première partie de l'audience qui est consacrée à la cueillette de l'information. Cette période a commencé au 16 mars à Montréal, où nous avons d'abord convoqué tous les ministères concernés pour un peu vérifier les juridictions, les projets, toute la documentation, l'expertise existant dans les différents ministères, puis nous sommes en train de

réaliser la tournée de toutes les régions du Québec, et nous terminerons cette étape par une
45 dizaine de jours d'ateliers thématiques qui seront tenus vraisemblablement à Montréal, à Québec et
à Trois-Rivières.

Quand nous aurons fini cette première étape, après les vacances d'été, nous
50 commencerons probablement au début de l'automne la deuxième tournée des régions, cette fois-là
pour recevoir les mémoires et commentaires écrits des groupes et des individus qui veulent
convaincre la Commission d'un certain nombre de questions qui leur sont chères.

La rencontre de ce soir, demain après-midi et demain soir a pour but de vous permettre de
55 poser des questions et d'aller chercher l'information et de définir la problématique de la gestion de
l'eau à partir de votre territoire.

Deux (2) documents ont été produits, un premier document général qui s'appelle "La
gestion de l'eau au Québec", et qui est le document de référence global de la consultation; un
60 deuxième document pour la région ici, qui s'appelle "Portrait régional de l'eau Côte-Nord", et qui est
également disponible à l'arrière.

Ce soir nous allons ainsi procéder, je vais d'abord demander au représentant du ministère
65 de l'Environnement de faire un bref rappel du cadre général de la consultation et de sa
problématique telle qu'établie par le document de référence, et ensuite nous demanderons au
directeur régional de faire le portrait régional de l'eau pour la région ici. Et ensuite, vous pourrez
venir poser des questions.

Ceux qui connaissent la procédure, c'est assez simple, vous devez vous inscrire auprès du
70 secrétariat à l'arrière, pour poser des questions, et quand vous venez, vous vous adressez à la
Commission et vous posez votre question, vous avez le droit à deux (2) questions, et la
Commission s'assure que vous obtenez une réponse à vos questions.

Alors avant de commencer, pour permettre aux gens de se présenter, normalement d'une
75 manière globale, ici à ma droite, ce sont les gens du ministère de l'Environnement, et à ma gauche,
différents représentants de ministères du Québec qui sont impliqués dans la gestion de l'eau d'une
certaine manière; et on m'a dit aussi qu'il y avait un représentant d'Hydro-Québec, ici présent à la
table ce soir. Vous êtes là-bas, je vous demanderai de vous identifier quand arrivera le moment.

Alors commençons au fond de la deuxième rangée, là-bas, monsieur, si vous voulez
80 commencer. Pour parler, vous pesez sur le piton, la lumière s'allume et là, vous dites votre nom et
votre poste, s'il vous plaît.

85 **PAR M. GILLES BRUNET:**

Alors Gilles Brunet, je suis à la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et en milieu hydrique, au ministère de l'Environnement du Québec.

90 **PAR M. MICHEL DOLBEC:**

Bonjour. Michel Dolbec, du ministère de l'Environnement. Je suis à la Direction hydraulique et je m'occupe principalement de barrages.

95 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

Michel Ouellet, je suis rattaché au service des pesticides et des eaux souterraines.

100 **PAR M. DENIS LAFLAMME:**

Bonsoir. Mon nom, c'est Denis Laflamme, je travaille à la Direction des écosystèmes aquatiques du ministère de l'Environnement du Québec.

105 **PAR M. ANDRÉ LAMOUREUX:**

André Lamoureux, Direction régionale de la Côte-Nord.

110 **PAR M. PHILIPPE GENTES:**

Philippe Gentes, Direction des politiques du secteur municipal, Environnement Québec.

115 **PAR M. LUC PROULX:**

Luc Proulx, même direction.

120 **PAR M. DANY ROUSSEAU:**

Dany Rousseau, analyste au bureau régional de Baie-Comeau, du ministère de l'Environnement.

125 **PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:**

Guylaine Lamarre, analyste au bureau régional à Sept-Îles.

125 **PAR M. SERGE BEAULIEU:**

Serge Beaulieu, analyste au bureau de Baie-Comeau.

PAR M. PIERRE MÉLANÇON:

130 Bonsoir, Pierre Mélançon, chef du service environnement, au bureau de Baie-Comeau.

PAR Mme FRANCINE BERNARD:

Francine Bernard, chef du service environnement, au bureau de Sept-Îles.

135 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Pierre Bertrand, directeur régional.

140 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Bonsoir, Jean-Maurice Latulippe, directeur des politiques, secteur municipal, ministère de l'Environnement.

145 **PAR M. PIERRE AUGER:**

Pierre Auger, Direction des politiques du secteur municipal.

PAR LE PRÉSIDENT:

150 Alors monsieur!

PAR M. LUC IMBAULT:

155 Bonjour, Luc Imbault, Direction régionale d'Hydro-Québec.

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

Bonsoir, Jacques-François Cartier, de la Direction de la santé publique de la Côte-Nord.

160 **PAR M. GEORGES ROBERGE:**

Georges Roberge, ministère de l'Industrie et du Commerce.

165 **PAR M. DONALD GINGRAS:**

Donald Gingras, ministère des Ressources naturelles, secteur des forêts, région Côte-Nord.

170 **PAR M. CONRAD DROLET:**

Conrad Drolet, directeur régional, ministère des Ressources naturelles à Baie-Comeau, secteur des terres.

175

PAR M. PAUL MEUNIER:

Paul Meunier, Direction des orientations et de la concertation, ministère des Ressources naturelles.

180

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

185

Je signale aussi, au soutien de la Commission, la petite table à côté, monsieur Louison Fortin et monsieur Pierre Dugas.

190

À la sténotypie, madame Florence Béliveau. Ce qui me donne l'occasion de rappeler que tous les échanges, ce soir, sont pris en sténotypie et les transcriptions de l'audience font partie de la documentation.

195

Tous les documents qui ont été déposés sont déposés dans chacune des régions et dans les centres de documentation que le BAPE a ouverts, et également les transcriptions et un certain nombre de documents qui sont sur support électronique peuvent être accessibles sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

À la logistique, monsieur Richard Grenier; au son, monsieur Martin Lajoie.

200

Et à l'arrière, pour vous accueillir, au registre, monsieur Serge Labrecque, qui est agent d'information; et à la documentation, madame Hélène Marchand, qui agit comme secrétaire de la Commission.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Latulippe, je vous invite à faire la présentation, s'il vous plaît, du document de référence de la consultation.

210 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Merci monsieur le Président. Comme vous le savez, le territoire du Québec est doté d'eau en quantité et en qualité importantes.

215 Des événements survenus récemment, tels que les inondations au Saguenay en juillet 96, des projets de captage d'eaux souterraines à des fins d'embouteillage, des projets de privatisation des infrastructures municipales et certains projets d'exportation d'eau en grande quantité ont incité le gouvernement du Québec à s'interroger sur les modes de gestion de cette ressource.

220 À cet effet, l'État a entrepris des démarches devant conduire à l'adoption d'une politique de l'eau. Nous sommes aujourd'hui à la deuxième étape en vue de cette politique, la première étape ayant été la tenue d'un Symposium sur la gestion de l'eau au Québec en décembre 97.

225 Au préalable, le gouvernement avait publié un document de référence présentant des informations importantes sur l'eau au Québec, son état, sa gestion, son encadrement légal. Les objectifs de ce Symposium étaient d'actualiser l'état de nos connaissances dans le domaine de l'eau et de faire le point sur diverses problématiques.

230 Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ce Symposium, mais disons qu'en résumé, il nous a amenés à nous questionner sur ce que nous voulons faire collectivement avec cette importante richesse, comment voulons-nous la gérer et à quelles fins, si nous voulons léguer à nos générations futures un environnement de qualité.

235 Le Symposium nous a donné l'occasion d'établir une base commune à partir de laquelle nous pourrons cheminer vers cette future politique de l'eau, avec l'ensemble de la population lors de cette vaste consultation publique.

240 Le ministre de l'Environnement a tenu à ce que cette consultation, et donc cette deuxième étape de la démarche vers une politique de l'eau, se fasse sur la base d'un document gouvernemental. Sans être complet et exhaustif, le texte soumis à la consultation vise à fournir une base d'informations à ceux et à celles qui veulent poursuivre une réflexion sur la gestion de l'eau au Québec. Il laisse donc beaucoup de place aux échanges et aux discussions.

245 Il contient des thèmes de questionnements, mais ne contient pas de proposition à la différence du document sur les matières résiduelles par lequel le gouvernement établissait des orientations qu'il entendait vérifier auprès de la population.

250 Par ailleurs, il convient de rappeler que le gouvernement a déjà mené certaines consultations et a été l'instigateur de plusieurs actions liées à l'eau et à sa gestion. Pour ne nommer que celles-ci, mentionnons la Politique de protection de conservation des eaux souterraines ainsi que l'avant-projet de loi sur la sécurité des barrages.

255 Mentionnons également que la stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer d'un développement durable. En effet, il est primordial de transmettre aux générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement. Ce sont certains principes qui ont été à la base de la présente démarche.

260 Le document de consultation propose à la population certains thèmes et questionnements qui devront faire partie des discussions lors de cette consultation publique. Ces thèmes sont les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures municipales et le gestion des services d'eau et enfin, l'eau: un enjeu stratégique mondial.

265 Alors quelques mots sur l'eau souterraine! Sachons qu'au Québec, l'eau souterraine constitue une ressource renouvelable naturelle en raison des précipitations qui l'alimentent. Elle n'est pas statique, elle circule sur l'ensemble du territoire et ses zones de résurgence permettent le maintien, particulièrement en période d'étiage, du régime hydrique des eaux de surface et des écosystèmes qui en dépendent.

270 Ainsi, l'eau souterraine est accessible en quantité et à des coûts acceptables sur la majeure partie du territoire. Pour les régions habitées, les ressources renouvelables disponibles sont évaluées à environ deux cents (200) kilomètres cubes.

275 Au niveau du statut juridique, en vertu du Code civil, l'eau souterraine est un bien de propriété privée relié à la propriété immobilière. Tout propriétaire d'un fonds peut utiliser les eaux souterraines et en disposer comme bon lui semble, sous réserve des limites posées par la loi et le droit commun.

280 Enfin, soulignons que l'eau souterraine constitue la source d'approvisionnement en eau la plus accessible économiquement, en raison de son abondance, de sa qualité et de sa proximité avec le lieu de consommation. Il s'agit donc d'une ressource qui joue un rôle clé dans la croissance démographique et économique des régions du Québec.

285 La protection de la qualité de l'eau souterraine n'est pas notre seule préoccupation. En effet, la gestion des quantités d'eau extraites peut également s'avérer problématique. L'implantation d'un ouvrage de captage génère, dans sa périphérie, des rabattements de la nappe phréatique, c'est-à-dire des abaissements des niveaux d'eau qui s'amenuisent graduellement au fur

et à mesure qu'on s'éloigne de l'ouvrage. Ces rabattements peuvent nuire à l'exploitation d'un autre ouvrage de captage situé à proximité. De même, certains conflits locaux entre usagers de la ressource commencent à poindre.

290

Dans certaines régions, les citoyens s'inquiètent de l'importance des prélevements exercés au regard des besoins futurs en eau des citoyens et pour les activités agricoles. Le développement de divers secteurs d'activités et une occupation accrue du territoire augmentent les besoins en eau.

295

La gestion régionale des eaux souterraines sur la base de la formation géologique, aquifère, apparaît difficile présentement, vu que les données hydrogéologiques ponctuelles disponibles sont rarement suffisantes à cette échelle. Il existe peu de documents d'interprétation de l'ensemble des données sur une base locale ou régionale; on parle de cartes hydrogéologiques. 300 Soulignons notamment que le fardeau de l'acquisition de connaissances hydrogéologiques est reporté essentiellement sur le dos des promoteurs assujettis à un processus d'autorisation gouvernementale qui comporte, entre autres exigences, le dépôt d'une étude hydrogéologique. Il s'agit donc d'une approche cas par cas.

305

Au niveau des eaux de surface! Au Québec, l'eau est abondante, les eaux douces renouvelables constituent le tiers des ressources en eau de l'ensemble du Canada et de près de trois pour cent (3%) de l'ensemble des ressources de la planète.

310

Considérant sa faible population, le Québec jouit de ressources en eau qui, per capita, sont parmi les plus importantes du monde et qui correspondent à huit (8) fois la moyenne mondiale. L'eau est donc omniprésente sur le territoire québécois qui compte quatre mille cinq cents (4500) rivières et un demi-million ($\frac{1}{2}$ M) de lacs.

315

Au niveau du statut juridique, le Code civil confère à l'eau de surface un statut de bien commun. Ainsi, un propriétaire riverain peut y accéder et s'en servir. Toutefois, il doit rendre au cours d'eau les eaux utilisées sans modification majeure. Il doit également éviter de priver les autres riverains des mêmes droits d'usage.

320

L'encadrement juridique de la gestion de l'eau est fort complexe. Les différents ordres de juridiction ont adopté des mesures nécessaires au fonctionnement de la société. C'est ainsi qu'en plus du Code civil, des lois et des règlements régissent les multiples usages de l'eau.

325

Ces lois et règlements de compétence provinciale, municipale ou fédérale, sont administrés par de nombreux acteurs publics, ministères fédéraux, provinciaux, municipalités, MRC, communautés urbaines.

Au niveau des enjeux socio-économiques! Alors l'eau constitue un enjeu socio-économique. Les quelques exemples suivants des usages de l'eau au Québec permettent d'en apprécier toute l'importance.

- 330 D'abord, la production hydroélectrique, au 1^{er} janvier 97, représente plus de quatre-vingt-seize pour cent (96%) de la production totale de l'électricité au Québec.
- 335 Les industries de pâtes et papiers et des produits connexes sont de grandes utilisatrices d'eau. Elles emploient quelque trente-quatre mille (34 000) personnes et ont réalisé, en 96, des livraisons de plus de dix virgule six milliards (10,6 MM\$).
- 340 L'industrie minière est également une grande utilisatrice d'eau. Elle est responsable de dix-huit mille (18 000) emplois et a généré, en 97, des livraisons de plus de trois virgule cinq milliards (3,5 MM\$).
- 345 Enfin, l'impact des prélèvements! Soulignons que le gouvernement autorise le prélèvement des eaux de surface en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Considérant l'importance du volume d'eaux de surface renouvelables, l'impact actuel des prélèvements est très faible ou négligeable, les conflits d'usage peu fréquents.
- 350 Toutefois, les faibles débits de certains cours d'eau en période d'étiage peuvent être accentués par des prélèvements.
- 355 Quelques mots sur l'exportation! Soulignons qu'aucun projet d'exportation d'eau en vrac ou de détournement de cours d'eau chez nos voisins américains n'a encore fait l'objet d'une demande d'autorisation gouvernementale. Nous y reviendrons un peu plus tard sur les enjeux mondiaux.
- 360 Voyons maintenant la qualité de l'eau! Une étude de l'état du Saint-Laurent dans les années soixante-dix menait à une première prise de conscience de la mauvaise qualité des eaux de surface et entraînait, en 78, le lancement du programme d'assainissement des eaux du Québec.
- 365 Depuis lors, les interventions et les programmes d'assainissement municipal et industriel se sont multipliés et la réglementation s'est considérablement resserrée. En vingt (20) ans, des améliorations notables de la qualité de l'eau ont été observées.
- 370 D'abord au niveau des réseaux municipaux et de l'industrie, ici la charge particulaire et organique globale provenant des réseaux municipaux a diminué significativement. De plus, de nombreux établissements industriels en réseau voient maintenant leurs effluents traités par des stations d'épuration.
- Soulignons également les efforts importants faits pour assainir les eaux usées industrielles hors réseau, c'est-à-dire celles rejetées directement dans un cours d'eau. Par exemple, l'industrie des pâtes et papiers a investi des millions de dollars pour assainir ses eaux usées.

375 Globalement donc, on constate maintenant que l'eau au Québec est de qualité relativement bonne par rapport à la situation observée dans la plupart des pays industrialisés. Toutefois, avec le temps, d'autres problématiques environnementales ont pris de l'acuité, notamment la pollution d'origine diffuse et la pollution toxique.

380 Ainsi, des substances toxiques, des pesticides et des teneurs élevées en éléments nutritifs sont encore mesurés dans certaines rivières. Un indice de la qualité de l'eau développé à partir de la fourchette de valeurs observées au Québec révèle que dans les têtes de bassins et dans les régions périphériques, la qualité de l'eau est généralement bonne. C'est dans le sud-ouest du Québec, et plus particulièrement dans les bassins agricoles des Basses-Terres du Saint-Laurent, que la qualité de l'eau est la moins bonne, principalement à cause de la pollution diffuse résultant de 385 l'utilisation d'engrais, de pesticides et des rejets d'animaux.

390 Les usages de l'eau de surface, outre les activités de prélèvement, sont nombreux et diversifiés. Qu'on parle de baignade, navigation, pêche, chasse, villégiature. Certains usages n'ont pas encore été récupérés dans plusieurs secteurs. Par exemple la baignade dans le fleuve Saint-Laurent demeure une activité encore très restreinte dans certaines zones, notamment à cause des risques pour la santé.

395 Considérant le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec, ainsi que la multiplicité de leurs interventions, l'intégration sur le plan local de celle-ci apparaît de plus en plus complexe et laborieuse. Dans de nombreux pays, on retient, pour effectuer cette intégration, l'échelle du bassin versant comme référence géographique et la concertation des usagers et des gestionnaires comme outil de planification et d'action.

400 L'organisation de cette gestion varie d'un pays à l'autre et reflète, pour l'essentiel, la nécessité d'agir sur l'état de la ressource ou sur la culture organisationnelle de ces sociétés ou sur les deux (2).

405 À propos de cette approche, le gouvernement du Québec a signé à Mexico en mars 96 son adhésion à la charte du Réseau international des organismes de bassins, ce qui a concrétisé son engagement à adhérer au principe de gestion des eaux par bassin versant, telle qu'elle se pratique dans de nombreux pays.

410 Plus concrètement, le gouvernement a été l'instigateur d'un projet pilote sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. À cet effet, un comité composé de vingt-trois (23) représentants du bassin de la rivière Chaudière a été constitué pour concevoir un premier schéma directeur de l'eau et proposer une stratégie de sa mise en oeuvre.

Le COBARIC, le Comité de bassin de la rivière Chaudière, déposera donc son rapport à la fin de 99.

415 Quelques mots sur les activités de connaissances! Alors nos connaissances scientifiques sur l'eau et les écosystèmes aquatiques se sont considérablement étoffées depuis vingt (20) ans, grâce en particulier aux différentes activités de surveillance du ministère de l'Environnement.

420 Ainsi, un réseau de base constitué de trois cent cinquante (350) stations réparties dans quarante (40) bassins les plus importants du sud du Québec est échantillonné régulièrement et permet de rendre compte de la qualité de l'eau autant sur le plan spatial que temporel.

425 Cette connaissance d'un niveau général est axé sur les paramètres classiques comme la demande biologique en oxygène, les matières en suspension, les nitrates, le phosphore, les coliformes et certains toxiques.

430 Quant à l'aspect quantitatif, mentionnons l'existence du réseau de mesures hydrologiques, le réseau actuel compte près de deux cent cinquante (250) stations de mesures de niveaux d'eau ou de débits, réparties sur deux cents (200) lacs et cours d'eau. La responsabilité du réseau est partagée entre divers organismes comme les ministères provinciaux, le gouvernement fédéral, les sociétés d'état et certaines compagnies privées.

435 En parlant d'infrastructures de suivi, nous parlerons maintenant de l'état des infrastructures. Les infrastructures liées aux services d'eau sont habituellement divisées en catégories d'ouvrages se rapportant aux étapes de production et de distribution des services.

440 Soulignons qu'au niveau des travaux d'aqueduc, donc de l'eau potable, peu de municipalités disposent d'un inventaire complet et d'un diagnostic fiable sur leur réseau. Ce manque de renseignements rend plus difficile la planification des interventions et l'estimation des besoins en investissements pour la réfection des réseaux.

445 Au niveau des eaux usées, près du tiers des municipalités, essentiellement de petites agglomérations, ne sont pas équipées d'un système collectif des eaux. Pour certaines municipalités, des installations individuelles pour l'évacuation et le traitement des eaux usées peut s'avérer une solution plus économique.

450 Au niveau de la gestion des services d'eau, soulignons que jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, des équipements d'alimentation en eau potable étaient la propriété presque exclusive de particuliers ou d'entreprises privées. Aujourd'hui, la gestion des services d'eau relève, dans la plupart des cas, des municipalités qui possèdent la quasi-totalité des infrastructures liées à l'eau potable et aux eaux usées.

455 Dans la perspective de renforcer la qualité des services et de limiter les coûts de production, les municipalités ont le défi d'améliorer l'efficacité de leur gestion. Pour ce faire, elles devront viser une meilleure connaissance de certains aspects concernant les services d'eau, comme le profil de consommation, le prix de revient de l'eau ou encore l'état actuel et prévisible des infrastructures.

460 Alors au-delà de l'aspect de gestion municipale, il y a l'eau comme enjeu stratégique mondial! Ainsi, soixante pour cent (60%) des ressources en eau douce se retrouvent dans neuf (9) pays seulement: Brésil, Russie, Chine, Canada, Indonésie, États-Unis, Inde, Colombie et la République démocratique du Congo.

465 La gestion de la ressource en eau est, pour la communauté internationale, le sujet d'une préoccupation constante, particulièrement depuis 1978, année qui a marqué le début de la décennie de l'eau potable et de l'assainissement.

470 En 92 à Dublin, la Conférence sur l'eau et l'environnement établissait les principes de l'action internationale à l'égard de l'eau. Cette conférence a été suivie dans la même année du Sommet de la terre de Rio.

475 Enfin, en 97, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies faisait de l'eau un thème majeur pour les cinq (5) prochaines années, reconnaissant qu'à moins d'une action rapide pour les modes de consommation de l'eau, la rareté de cette ressource deviendrait un frein pour le développement et la source de conflits nouveaux.

480 L'eau est devenue un enjeu stratégique, conséquemment un enjeu de politique nationale et internationale.

485 Voyons donc où se situe le Québec par rapport à cet enjeu! Avec ses trois pour cent (3%), le Québec a l'avantage de posséder une part relativement importante de la réserve mondiale en eau douce. Cette situation lui confère des responsabilités au plan international, notamment celle de protéger la ressource et de participer à apporter des solutions au problème de développement de santé et d'environnement que cause, dans de nombreux pays, une eau de plus en plus rare et d'une qualité de moins en moins bonne.

490 Le développement hydroélectrique a permis notamment l'acquisition de savoir-faire en matière d'évaluation environnementale, que ce soit ce savoir-faire, son expertise en matière de production et de gestion des infrastructures de l'eau et de son assainissement, ou ses compétences en matière de formation et de recherche, le Québec dispose d'atouts considérables. La nature de son expérience en fait non seulement un partenaire commercial mais aussi un interlocuteur crédible et valable dans les débats internationaux sur l'eau.

495 Alors comment se commercialise cette eau! Au Québec, l'eau embouteillée et l'eau vendue au volume sont désignées eaux commerciales. L'industrie embouteille trois (3) catégories d'eau: l'eau de source, quatre-vingt-treize pour cent (93%) de la production, l'eau minérale trois pour cent (3%) et enfin l'eau traitée quatre pour cent (4%).

500 Il est à noter que les prélevements d'eau à des fins commerciales correspondent à zéro virgule zéro huit pour cent (0,08%) de l'eau captée au Québec, soit une quantité inférieure à la consommation de quelque neuf cents (900) foyers.

505 L'industrie québécoise représente environ le tiers de l'industrie canadienne, soit une vingtaine d'entreprises qui procurent de l'emploi à plus de huit cents (800) personnes et dont le chiffre d'affaires, en 94, était évalué à cent vingt millions de dollars (120 M\$).

Des quatre (4) grands de l'industrie, deux (2) sont de propriété européenne, Eau de source Labrador qui appartient à Danone et Groupe Perrier du Canada qui est dirigé par Nestlé.

510 L'intérêt des firmes étrangères pour la ressource eau du Québec et l'accès aux marchés nord-américains se confirment par cette présence et soulignent un problème potentiel de prise de contrôle des petites entreprises et du marché québécois par des intérêts étrangers.

515 Je vous soulignais antérieurement qu'il n'y avait aucun projet d'exportation d'eau en vrac, cela s'explique notamment du fait que le marché spécifique n'a encore été dûment identifié pour la vente d'eau en vrac. Il s'agit donc d'un marché encore au stade exploratoire.

520 La production d'eau douce par la construction d'une usine de désalinisation constitue une option d'approvisionnement de deux (2) à trois (3) fois moins chère que celle du transport et du transbordement par bateau. Le différentiel s'établit entre un dollar cinquante (1,50 \$) à deux dollars (2 \$) le mètre cube à quatre dollars-quatre dollars cinquante (4 \$-4,50 \$) du mètre cube par bateau.

525 Les exportations par mer sont donc difficilement envisageables pour satisfaire les besoins en eau que l'on peut qualifier de structurelle.

J'en arrive à ma conclusion, monsieur le Président! Au cours des vingt (20) dernières années, les Québécois et Québécoises ont consenti des efforts remarquables, notamment en termes d'assainissement d'eau, pour prendre en main leurs plans d'eau.

530 Le défi qui se présente maintenant est encore plus grand, puisqu'il s'agit d'assurer la pérennité de l'eau dans une perspective de développement durable au cours du prochain siècle.

535 La consultation sur la gestion de l'eau doit permettre de dégager une vision de la ressource eau dans notre société et d'en réaliser l'importance. Il faudrait également préciser nos responsabilités face à la communauté internationale pour une richesse que tous les pays ne possèdent pas nécessairement en qualité et en quantité suffisantes.

540 Le gouvernement du Québec souhaite que la population s'exprime largement sur les enjeux et les objectifs que nous devons nous donner collectivement pour que l'eau au Québec puisse continuer d'assurer le bien-être des générations futures. Il se dessine de plus en plus que l'eau pourrait devenir un enjeu stratégique mondial au tournant du millénaire, le moment est bien choisi

pour le Québec de se doter prochainement d'une première politique de l'eau à l'instar de nombreux pays.

545 Je vous remercie de votre attention, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

550 Merci, monsieur Latulippe. Ça, ça va pour le tableau général de la situation de l'eau au Québec et la perspective de la présente consultation.

Il y a aussi un portrait régional de l'eau qui a été établi, je demande donc au directeur régional, monsieur Bertrand, de faire la présentation de l'essentiel de ce document.

555 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Merci, monsieur le Président.

560 Il est peut-être important de vous dire au départ que s'il y a autant de personnes de la Direction régionale de la Côte-Nord ici ce soir, c'est l'importance qu'on attache à cette Commission, mais également le fait que notre région étant très grande, on a deux (2) bureaux qui gèrent les dossiers de l'environnement, un à Baie-Comeau et un à Sept-Îles. La Direction régionale est à Sept-Îles, mais on a deux (2) équipes quand même assez importantes aux deux (2) endroits. C'est important de le signifier.

565 Vous avez entre les mains, actuellement, le document, ou ceux qui l'ont pas peuvent l'avoir à l'arrière de la salle, le "Portrait régional de la Côte-Nord" qui a été préparé par des membres de l'équipe régionale et certains membres de l'équipe centrale également.

570 Ce que je vais vous présenter au cours des prochaines minutes, c'est une série d'acétates qui résument finalement ce portrait régional. Il est fort possible que certains éléments qu'il y a dans le gros document, le "Portrait régional", ne se retrouvent pas dans les acétates; si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser tout à l'heure.

575 Alors dans ce document, on retrouve tous les éléments d'information vous permettant d'avoir une bonne idée de cette problématique de l'eau, soit un portrait socio-économique, un portrait qualitatif et quantitatif de l'eau de surface, un portrait de l'eau souterraine, un portrait des secteurs municipal, industriel et agricole, un portrait faunique et récrémotouristique et finalement, les initiatives locales et régionales.

580 Le portrait socio-économique de la région finalement fait le tour, en quelques statistiques, de la deuxième plus grande région en superficie du Québec. La Côte-Nord, c'est cinq (5) Municipalités régionales de comté, ainsi que la Basse-Côte-Nord qui fait pas partie d'une Municipalité régionale de comté. C'est vaste, mais peu densément peuplé.

585

Je me souviens, lors des audiences sur les matières résiduelles, où j'étais assis à peu près au même endroit, j'avais expliqué aux gens de la salle et au président qu'en termes de distance, la Côte-Nord, et j'utilise l'exemple, ça fait une couple de fois que je l'utilise, la distance entre Tadoussac et Blanc-Sablon, qui sont les deux (2) extrêmes de notre territoire, c'est plus loin, 590 Tadoussac à Blanc-Sablon, par vol d'oiseau, que Tadoussac-Toronto. Alors ça vous donne une idée des distances sur la Côte-Nord.

Alors trêve de plaisanteries, on n'ira pas à Toronto ce soir, alors on y va pour la Côte-Nord!

595

Dans le portrait socio-économique, on trouve les informations reliées à la population, aux activités économiques, évidemment tel le nombre d'établissements manufacturiers et miniers, le pourcentage du territoire affecté à l'agriculture et la répartition des emplois dans la région.

600

Les grands chiffres, trois cent mille (300 000) kilomètres carrés comme superficie, cent trois mille (103 000) personnes, cinq (5) MRC, je l'ai dit tout à l'heure, cinquante-huit (58) municipalités et territoires équivalents, quatre-vingt-dix (90) établissements appelés manufacturiers; ici, on parle selon la définition par le ministère de l'Industrie, c'est pas nécessairement des établissements manufacturiers comme tels mais bien des établissements industriels.

605

Quand on parle d'établissements miniers, ici, vingt-neuf (29), on parle surtout de grandes sablières et grandes carrières.

610

Agriculture, tout à fait mineur chez nous.

Taux de chômage, quinze pour cent (15%); revenu moyen, vingt-cinq mille huit cents dollars (25 800 \$).

615

Les emplois se répartissent: secteur primaire, neuf point quatre pour cent (9,4%) de la population; secondaire, vingt pour cent (20%); et tertiaire, soixante-dix pour cent (70%) de la population, pour les emplois.

620

Le portrait quantitatif et qualitatif de l'eau de surface, cette partie-ci du document est particulièrement importante, puisqu'on y retrouve à peu près toutes les informations utiles à votre bonne compréhension concernant les eaux de surface, soit les rivières et les lacs.

On dénombre, dans la région, plusieurs centaines de rivières. Les quinze (15) plus importantes sont mentionnées, avec leurs caractéristiques.

625

Et on vous a rajouté, à l'arrivée ce soir, une feuille qui vous donne les rivières Manicouagan, Outardes et Betsiamites; les informations concernant ces trois (3) rivières n'étaient

pas dans le document de base, et je pense qu'on vous les a remis ce soir. C'est à l'arrière? C'est beau.

630 Une autre chose qu'il faut expliquer tout de suite, on parle de la rivière Sainte-Marguerite, dans le document; on parle de la page 4, tableau 2.1. Et on s'est rendu compte tout récemment que c'était la rivière Sainte-Marguerite au Saguenay, les données qu'il y a là. On vous fournira, au cours de la journée de demain, pour la Commission, les vraies données de la rivière Sainte-Marguerite, ici, entre Sept-Îles et Port-Cartier. Alors c'est une erreur, une malheureuse erreur.

635 J'irai pas en détail sur le nombre de rivières et sur la liste, mais elles sont dans le document, à l'intention de tous les lecteurs.

640 Les trois (3) rivières les plus importantes, il faut le dire, c'est la Manicouagan, Outardes, la Betsiamites; mais il y a aussi les rivières Moisie, Natasquan, Romaine et Magpie, qui ont une importance significative.

645 Le fleuve aussi est important pour la région, on parle de mille trois cents (1300) kilomètres carrés dont nous longeons le fleuve. Et des milliers d'autres cours d'eau.

645 En ce qui a trait aux lacs, il est difficile de chiffrer le nombre de lacs dans notre région, comparativement à d'autres régions plus petites. On parle de centaines de milliers de lacs.

650 Finalement, ce qu'on a mis dans notre document, ce qu'on a choisi de mettre dans notre document, c'est nos lacs d'importance, ceux qui ont plusieurs centaines de kilomètres carrés, il y en a quelques dizaines.

655 Et l'exercice qu'on a réalisé est le suivant, comme ça nous servait à rien de faire une nomenclature des principaux lacs en termes de grandeur, on a plutôt fait ressortir les lacs et réservoirs en fonction de problématiques potentielles d'utilisation. Ça se peut qu'on en ait oublié, mais on a essayé de résumer ceux qu'on connaissait le mieux.

660 Dans le document, à la page 5 de votre "Portrait régional" que vous avez en main, certaines erreurs ou oubliés se sont glissés, c'est important de vous en faire part tout de suite.

660 On parle du lac La Chasse à Baie-Comeau, il est important de prendre note qu'il n'y a pas de rejet d'eaux usées dans ce lac-là; c'est une erreur qui s'est glissée dans notre liste. Le lac La Chasse, vers la fin.

665 Un autre oubli, cette fois-ci c'est un oubli, le réservoir SM-3, qui est actuellement en train de se remplir, deviendra notre troisième en importance dans la région, on parle de deux cent cinquante-trois (253) kilomètres carrés. Il a pas été mis parce qu'il est pas encore officiellement réservoir, mais il le sera sous peu.

670 Également, trois (3) petites corrections de superficie, parce que les gens ont fait des vérifications récemment, on parle de trois (3) lacs qui sont à la fin de votre liste, le lac Hall, on parle dans le document de trois (3) kilomètres carrés quand c'est effectivement trois point deux (3,2) kilomètres carrés, si on veut être précis; le lac Daigle, tout près de Sept-Îles, on parle de point trois (0,3) kilomètre carré; et le lac Labrie, près de Baie-Comeau, on parle de point deux (0,2) kilomètre Carré. Ce sont des petites erreurs, mais qu'il était important de souligner.

675 Vous allez trouver également, à l'annexe 1, la page 29 du document, du "Portrait régional", un tableau sur les barrages de la Côte-Nord. On en a dénombré cent soixante-huit (168).

680 De ces cent soixante-huit (168) barrages, quatre-vingt-neuf (89) servent à la production hydroélectrique; et de ces quatre-vingt-neuf (89) là servant à la production hydroélectrique, soixante-seize (76) appartiennent à Hydro-Québec, évidemment une des raisons pour lesquelles monsieur Imbault est ici ce soir.

685 Le plus connu, Daniel Johnson à Manic-5; le plus récent, nommons SM-3 qui est terminé mais qui est pas encore opérationnel, la centrale n'est pas encore opérationnelle, sur la Sainte-Marguerite.

690 Les barrages de la région ne servent pas qu'à la production d'électricité. Vingt-cinq pour cent (25%) d'entre eux servent à la régularisation des eaux, quelques-uns à l'aménagement de la faune, on pense à la pisciculture de Tadoussac; et d'autres servent à la villégiature.

695 Maintenant, je vais vous parler rapidement de l'aspect qualitatif de nos eaux de surface. Nos eaux, sur la Côte-Nord, sont en général de très bonne qualité, comme on va pouvoir le constater.

700 Comment voit-on qu'une eau est de bonne qualité, comment est-ce qu'on la définit? La réponse est tout simplement le degré de pollution qui affecte ce cours d'eau.

705 L'avantage qu'on a sur la Côte-Nord, en ce qui a trait aux cours d'eau, par rapport à plusieurs autres régions, c'est que la plupart des municipalités et l'ensemble des industries, leur déversement ou leur rejet en eau se fait directement dans le fleuve et dans le golfe. Nous, la plupart des cours d'eau ne reçoivent pas de déversement des municipalités et des industries. Notre portrait qualitatif de l'eau de surface fait ressortir une eau de bonne qualité.

710 Vous remarquerez que nous avons dénombré vingt et un (21) bassins de rivières, dans le document. Il est très important de dire qu'on a plutôt à peu près quarante-cinq (45) bassins versants importants dans notre région. On en a identifié, avec des chiffres, vingt et un (21), et vous allez voir, il y a un oubli important, celui de la rivière Sainte-Marguerite entre Sept-Îles et Port-Cartier. Les autres, qui ont pas de chiffre, qui ont pas de numéro, qui sont pas identifiés, ne sont pas moins importants mais dans certains cas n'ont pas été identifiés parce qu'on n'a pas

nécessairement de données qualitatives ni quantitatives, ou d'association de rivière sur ces rivières-là.

715 Tant pour le fleuve que pour le golfe Saint-Laurent, on peut penser, on peut avouer ou affirmer que notre eau de surface est de bonne qualité. Il est important par contre de spécifier la contamination, le problème de contamination dans la Baie-des-Anglais, près de Baie-Comeau.

720 Mentionnons que de la pollution agricole, chez nous, c'est à peu près inexistant, et l'acidité qui caractérise nos cours d'eau est une acidité naturelle.

Parlons maintenant de l'eau souterraine, on va y aborder les usages, les problèmes de contamination et l'aménagement du territoire, en relation avec le portrait de l'eau souterraine.

725 L'eau souterraine de la Côte-Nord est généralement de bonne qualité. Elle alimente, cette eau souterraine, vingt et un pour cent (21%) de la population nord-côtière, dont le tiers des personnes ont des puits individuels. On parle de sept pour cent (7%) de la population régionale totale qui sont alimentés par des puits individuels.

730 Il y a un certain nombre de problèmes de contamination qui ont été identifiés, et ils sont reliés en fonction de l'enfouissement des résidus domestiques.

735 On parle aussi, on n'apprendra rien aux gens de Sept-Îles, les activités de l'aéroport de Sept-Îles, également. Les nitrates dans l'eau de certains puits du secteur des Plages, près de Sept-Îles.

On parle aussi de certains problèmes de qualité d'eau souterraine en relation avec l'enfouissement des matières ligneuses des scieries et des papetières.

740 Surtout en Basse-Côte-Nord, on parle d'installations septiques non conformes, également.

Et évidemment, un peu partout dans la région, des déversements et fuites de produits pétroliers peuvent être aussi des raisons de moins bonne qualité de l'eau souterraine.

745 Au chapitre de l'aménagement du territoire, il y a des améliorations apportées pour la détermination des périmètres de protection des ouvrages de captage de l'eau souterraine alimentant les réseaux de distribution.

Le portrait maintenant des secteurs municipal, industriel et agricole, c'est finalement notre partie la plus documentée de notre état de situation.

750 En ce qui a trait au portrait municipal, il est question de l'alimentation en eau potable, des eaux usées municipales ainsi que de leurs problématiques spécifiques.

Il y a dans la région une cinquantaine de réseaux d'aqueducs municipaux, cinquante-trois (53) pour être plus précis, desservant près de quatre-vingt-dix pour cent (90%) de la population. Vous remarquerez que cinquante-trois (53) réseaux municipaux, trente-huit (38) municipalités, certaines municipalités ont plus d'un réseau; on pense à Baie-Comeau, qui sont séparés en deux (2), on pense à d'autres municipalités qui ont plus d'un réseau municipal.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, sept pour cent (7%) de la population, par contre, ont un puits individuel.

Les plus importantes municipalités de la Côte-Nord s'alimentent à partir de lacs et de rivières; on pense à Baie-Comeau, Sept-Îles, Port-Cartier, Forestville et Fermont. Vous avez un tableau à la page 30, annexe 2, l'ensemble de la situation d'alimentation en eau.

Certains problèmes à identifier, qu'il est important de spécifier ce soir, au niveau de l'eau potable, les trihalométhanes à Sept-Îles, les THM, dossier très connu et très discuté dans la région. Et la Basse-Côte-Nord et la Minganie, où il y a encore place à une importante amélioration du dossier de l'eau potable, malgré les récents travaux.

En ce qui a trait aux eaux usées, il est important de faire part de l'absence de lieu de traitement des boues de fosses septiques à l'est de Sept-Îles, bien qu'il y ait un projet en Minganie; l'absence de réseau d'égout à plusieurs endroits en Basse-Côte-Nord, et plus spécifiquement la municipalité de Saint-Augustin, en Basse-Côte-Nord, où il y a carrément des problèmes d'insalubrité.

En ce qui a trait à la gestion des eaux municipales, je vous réfère également à la page 31, annexe 3 de notre "Portrait régional", où on vous fait part qu'il y a quatre-vingt-six pour cent (86%) de la population qui est raccordée à un réseau d'égout municipal. De ces quatre-vingt-six pour cent (86%) qui ont un réseau d'égout municipal, soixante-dix pour cent (70%) de la population a ses eaux usées traitées.

On parle d'investissements, au cours des dernières années, de cent quinze millions de dollars (115 M\$) dans la région, au niveau de l'assainissement.

Si on parle quelques instants de la gestion du milieu hydrique, il est important de spécifier que nous avons peu de zones inondables dans la région; on est loin de la Beauce, on n'est pas tellement affecté par les zones inondables.

Par contre, la Politique de protection des rives, du littoral et des zones inondables présente des problèmes d'application chez nous.

L'érosion des rives des cours d'eau fait aussi l'objet d'inquiétudes, et les dossiers sont très connus dans la région de Sept-Îles, dans la région de Baie-Comeau et un peu partout dans la région, l'érosion des rives.

Le portrait industriel régional, on y décrit, dans notre "Portrait régional", les activités des secteurs primaires et secondaires. Évidemment, un accent particulier est mis sur les pâtes et 800 papiers, ainsi que la métallurgie, on pense aux deux (2) alumineries et aux minières de la région.

Notre région est caractérisée par l'exploitation du minerai de fer et tout récemment, par la découverte de nombreux gisements d'autres minéraux, qui ne sont pas en exploitation encore.

Nous avons, sur notre territoire, des centaines de carrières et de sablières en exploitation. 805 Plusieurs tourbières commerciales sont aussi en opération, et il faut souligner la problématique des parcs à résidus miniers en fonction des cours d'eau avoisinants.

Il y a au total quatre-vingt-dix (90) établissements manufacturiers et miniers, dans la région. 810 Quatre-vingts pour cent (80%) de ces entreprises ont moins de cinquante (50) employés. Par contre, il y a quand même de grandes entreprises, et on pense aux deux (2) papetières, Donohue, Uniforêt, aux deux (2) alumineries, Reynolds et Alouette, et également aux concentrateurs, les trois (3) concentrateurs, l'usine de boulettage à Port-Cartier et au Mont Wright, de la minière Wabush à Pointe-Noire, ainsi que les trois (3) principales usines de traitement de produits marins dans la 815 région.

Le portrait agricole, ça va être très bref, c'est au tableau 5, à la page 33. Je vous avoue que d'autres régions ont dû en documenter un peu plus que moi là-dessus. Chez nous, c'est fort simple, le dossier agricole, c'est soixante-douze (72) fermes, à peine plus d'un millier de bovins, 820 c'est peu de production porcine, on a une porcherie d'à peu près deux cents (200) porcs, on a quelques milliers de volailles.

Pour ce qui est de l'épandage du fumier, l'utilisation des engrains chimiques, des herbicides ou insecticides, ne sont pas pour nous des dossiers majeurs en Côte-Nord.

Par ailleurs, il faut souligner que l'utilisation des phytocides pour l'entretien des corridors de transport d'énergie ou pour les deux (2) chemins de fer qui relient les villes nordiques, sont des 825 dossiers complémentaires aux activités industrielles.

Quelques mots sur le portrait faunique et récrétouristique de la région, nous y aborderons la pêche sportive de plusieurs espèces, notamment saumon et omble de fontaine; la pêche commerciale est également décrite dans notre portrait, ainsi que d'autres activités de contact avec l'eau.

La Côte-Nord est une région importante pour la pratique des activités fauniques; certains 835 secteurs subissent une pression plus forte, plus on se rapproche des grands centres. On pense à la Haute-Côte-Nord, où c'est plus accessible.

840 Dans la région, on dénombre cent quatre (104) pourvoiries pour la pêche et pour la chasse, et également douze (12) zones d'exploitation contrôlée, dont cinq (5) de ces ZEC sont pour la pêche au saumon. On a également une réserve faunique gérée par la SÉPAQ.

845 En ce qui a trait à la pêche sportive, elle se pratique dans la région surtout pour quatre (4) espèces, dans l'ordre: l'omble de fontaine, le saumon atlantique, le touladi et l'éperlan arc-en-ciel.

850 On estime à six cent mille (600 000) jours-pêche, chaque année, dans notre région.

Quelques mots sur la pêche au saumon, qui est très populaire. Soixante-quinze (75) rivières à saumon dans notre région, trente-huit (38) pourvoiries offrent cette activité. Tantôt je l'ai dit, cinq (5) ZEC se spécialisent dans la pêche au saumon. Et chaque année, bon an mal an, environ vingt mille (20 000) jours-pêche, pour la pêche au saumon, huit mille (8000) saumons capturés. Et là-dessus, au-delà de mille cinq cents (1500) remises à l'eau. Finalement, c'est une activité d'environ dix millions (10 M\$).

855 La pêche sportive aux autres espèces, on pense au touladi, qui peut être menacé par l'eutrophisation de certains cours d'eau, ainsi que l'éperlan arc-en-ciel qui gagne beaucoup en popularité, en ce qui a trait à la pêche dans les embouchures l'hiver sous la glace ou sur la glace pour les pêcheurs.

860 La pêche commerciale aux espèces dont nous sommes responsables concerne finalement deux (2) espèces, l'éperlan arc-en-ciel et l'omble de fontaine.

865 Certaines activités qu'on appelle activités de contact avec l'eau, il y en a un certain nombre très populaires dans notre région, on pense aux descentes des nombreuses rivières, on pense à la remontée importante du kayak de mer, la plongée sous-marine un peu partout le long du littoral, la planche à voile, la baignade à certains endroits, la navigation, on a plusieurs voiliers qui viennent dans notre région, et la cueillette des mollusques est quand même une activité importante.

870 Mentionnons une erreur à la page 24 de notre "Portrait régional", le premier paragraphe dernière ligne, où on parle de pêche au homard, c'est une malheureuse erreur, cette phrase-là ne devrait pas exister parce qu'il n'y a pas d'activité de pêche au homard, c'est une activité totalement interdite. Alors je sais pas comment ça se fait que ça s'est glissé là, mais c'est une activité commerciale par des pêcheurs qui ont des permis commerciaux, et c'est pas une activité qui se pratique dans la région.

875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il y en a, c'est des braconniers?

880 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Vous avez bien compris!

Très rapidement, des initiatives locales. En 1996, lors de l'ÉcoSommet, un des thèmes portait sur les cours d'eau et sur la faune aquatique, deux (2) projets ont été présentés par des organismes de la région, et on vous les présente dans notre document.

Également, il est bon de mentionner qu'il y a une trentaine d'associations de gestion des rivières, dans la région, certaines plus spécialisées en chasse et pêche, mais certaines aussi de protection de l'environnement. Et vous avez, à l'annexe 6, les pages 34 à 36 du document, la liste de cette trentaine d'associations, avec leurs coordonnées.

Nous avons remis un nouveau document, à l'arrière de la salle, qui remplace ces trois (3) dernières pages là, les pages 34 à 36, parce qu'il y avait des erreurs de frappe, il y a certaines adresses qui revenaient deux-trois (2-3) fois pour des associations différentes. Alors la bonne documentation, c'est les trois (3) pages qui vous ont été données à l'entrée ce soir.

Il est important de mentionner que nous avons dans la région deux (2) organismes qui ont des comités provisoires de rivière, ou appelés des comités de gestion de bassin, la rivière Sault-aux-Cochons et la rivière Escoumins.

Je vous parle rapidement de la rivière Escoumins, les membres qui ont pris part aux discussions sont impliqués dans le milieu, on pense à l'Association de chasse et pêche, on pense à la municipalité, on pense au Conseil de bande surtout. Le groupe de travail a produit un plan d'urgence, un plan des mesures d'urgence, et formulé des recommandations dont la réfection du barrage du lac Gorgotton.

En ce qui a trait au Comité de bassin de la rivière Sault-aux-Cochons, les organismes du milieu ont pris à cœur les travaux du comité et produit eux aussi un plan des mesures d'urgence, ont formulé des recommandations dont certaines concernaient surtout le nettoyage de la rivière du Sault-aux-Cochons des billes de bois suite au flottage pendant de nombreuses années par les différentes compagnies forestières qui se sont succédées sur la rivière Sault-aux-Cochons.

J'ai encore le regret de vous faire part d'une erreur, à la page 27 du document, deuxième paragraphe, où on parle, troisième ligne, de plans d'évaluation, c'est bien un plan d'évacuation.

Maintenant, également deux (2) groupes dignes de mention, des zones d'intervention prioritaire, des ZIP, il y en a deux (2) dans la région, ZIP de la rive nord de l'estuaire, qui va de Tadoussac à Baie-Trinité; il travaille actuellement sur un plan d'action et de réhabilitation écologique. Et également dans l'est, on parle de la ZIP de la côte nord du golfe, qui est de Pentecôte à Blanc-Sablon, travaille sur un plan d'action et de réhabilitation écologique, et également a travaillé, au cours de la dernière année, sur le nettoyage et la sensibilisation dont une campagne récente sur les dépotoirs sauvages.

L'eau, une ressource à protéger. Je vous remercie de votre bonne écoute.

925

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors merci beaucoup, monsieur Bertrand.

930

Donc je rappelle que si des gens dans la salle veulent poser des questions, vous vous inscrivez auprès de notre secrétariat, et quand on m'apportera la liste, je commencerai à recevoir vos questions.

935

Vous vous adressez toujours à la Commission, et vous nous présentez, un petit commentaire par vous pour permettre de situer votre question, vous adressez votre question et nous nous assurons que vous obtenez réponse à votre question.

PÉRIODE DE QUESTIONS

940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors en attendant qu'on m'apporte les premières listes, d'autres vérifications, cher monsieur.

945 En page 18, dans le tableau en bas de la page, il est question d'un lac Hessé, et ce lac reçoit cent quatre-vingt-six mille (186 000) mètres cubes par jour de rejets de la Québec Cartier. J'imagine que le lac doit avoir une certaine importance, il est pas dans la liste des lacs, avez-vous une idée de sa superficie ou de sa grandeur?

950 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Monsieur le Président, je peux vérifier, on a un géologue qui s'occupe de cette compagnie-là, qui est pas assis à la table ici mais qui est dans la salle; s'il n'a pas la réponse, on pourra vous l'apporter demain.

955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est juste une question de curiosité, savoir l'ampleur de ce lac-là.

960 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

La superficie. Michel, je sais pas si tu la connais assez pour - non. On pourra vous la donner demain.

965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, oui.

970 En attendant, revenons à la page 5 à ce moment-là. Vous en avez enlevé un, vous avez enlevé le lac La Chasse, mais sur les trente-deux (32) lacs qui sont là, il y en a neuf (9) autres qui servent d'alimentation en eau potable et qui sont en même temps objets de rejets d'eaux usées. Ça fait assez inconfortable, je retiens les termes, mais ça fait assez inconfortable d'avoir des rejets d'eaux usées dans des lacs qui sont aussi des réservoirs d'eau potable.

975 Pouvez-vous m'expliquer la situation un petit peu?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

980 Oui, je vais tenter de vous donner l'explication. De la façon qu'on a écrit "rejets d'eaux usées", parlons de rejets possibles d'eaux usées. Ici, on parle de villégiature, et on a identifié, pour

les fins de la Commission, la plupart des lacs où il y avait une villégiature que nous, on considérait importante, autour de certains plans d'eau.

On n'a pas d'éléments, sur ces plans d'eau là, qui nous confirment qu'il y a des problèmes de qualité de l'eau et de rejets directs. Mais on pense qu'avec le nombre de villégiateurs qu'il y a autour de ces plans d'eau là, il est possible, il est fort possible que certains équipements de certaines résidences isolées ne soient pas conformes et puissent apporter des rejets.

C'est pas une affirmation que ces plans d'eau là ont des rejets qui ont une influence sur la qualité de l'eau. Je sais pas si je suis assez clair.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, mais à ce moment-là, je dois vous demander, est-ce que des mesures sont prises pour alerter les populations concernées, autour de ces lacs-là, de l'inadéquation du fait d'avoir des équipements incorrects ou insuffisamment performants, quand on s'alimente - parce que si c'est de la villégiature, il y a du danger que l'alimentation en eau potable soit une alimentation sans aucun traitement, à ce moment-là.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

C'est possible que ce soit de l'alimentation sans aucun traitement, oui, tout à fait.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Monsieur le Président, en vertu du Règlement sur l'eau potable, c'est de compétence municipale au départ, l'approvisionnement en eau potable, donc c'est à la municipalité, ou quand c'est un territoire non organisé, c'est la MRC qui agit en tant que corporation locale qui a charge de l'application du règlement et d'émettre les avis de bouillir, le cas échéant.

Et on constate dans le "Portrait régional" qu'il y a même des municipalités qui sont sur avis de bouillir, si je peux m'exprimer ainsi, depuis un certain temps, comme on l'a d'ailleurs mentionné...

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pense simplement que ce sont des privés, ce sont des gens qui pigent de l'eau dans un lac. J'essaie juste de voir, est-ce que vous avez des formes de campagnes d'information ou de rappels qu'il est incongru de jeter des eaux usées dans un lac qui sert aussi à l'alimentation en eau potable, tout simplement.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1025

Votre point est important, mais je pense que c'est important de spécifier aussi, je me répète peut-être, mais c'est important de spécifier que nous n'avons pas d'évidence, dans aucun de ces plans d'eau là, qu'il y a un problème de qualité de l'eau potable, et qu'il y a un problème de l'eau dans ces plans d'eau là.

1030

C'est seulement le fait qu'avec un certain nombre de villégiateurs concentrés autour d'un plan d'eau, nous, on dit, c'est potentiellement un problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035

O.K. Du côté du ministère de la Santé, monsieur Cartier, voyons un peu les lacs identifiés, Sainte-Anne, Manic-1, Loup-Marin, à la Loutre, Patterson, bon, je les nommerai pas tous, il en reste neuf (9) puisqu'on a enlevé La Chasse, est-ce que dans votre secteur, parfois vous observez de la contamination d'eau potable ou l'inadéquation d'eau potable des gens qui s'en serviraient comme source alimentaire?

1040

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

1045

Bon, en fait on n'a pas d'information qui permette d'affirmer que les gens sont contaminés par le biais de l'eau d'un lac.

En fait, on a eu des éclosions, dans les dernières années, de maladies gastro entériques, mais aucune pouvait être reliée, à notre connaissance, à de la consommation d'eau des lacs.

1050

Maintenant, on n'a pas un système de surveillance à ce niveau-là. Donc si ça arrivait, et qu'il y avait beaucoup de monde qui était contaminé à partir de l'eau d'un lac, on pourrait peut-être le voir, mais disons qu'il y a pas comme tel de réseau de surveillance.

PAR LE PRÉSIDENT:

1055

Et il y a pas non plus d'informations périodiques qui sont données aux gens, dans ces conditions-là?

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

1060

Non. À date, ce qui a été fait, ça concernait davantage des gens qui consommaient l'eau de réseaux structurés.

1065

1070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Gallichan.

1075 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Monsieur Bertrand, vous avez évoqué, dans votre présentation, le cas de la municipalité de Saint-Augustin, et je me souviens, au moment de la lecture du document, d'avoir moi-même mis un point d'exclamation en marge de ce paragraphe.

1080 Bien que ce soit de la compétence municipale, comme monsieur Latulippe vient de le mentionner, comment gérez-vous ce cas-là, parce qu'il me semble assez important. Et je poserai aussi la question peut-être au niveau du ministère de la Santé.

1085 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Comme premier élément d'information, je peux vous dire que plusieurs groupes ont travaillé de concert avec la municipalité, même monsieur le député du comté, je me souviens d'avoir eu une rencontre cet hiver avec le maire de Saint-Augustin, pour essayer d'aider le plus possible cette municipalité-là avec un problème, il faut le dire, de financement d'infrastructures, là.

1090 On parle de problèmes d'une municipalité qui est située en Basse-Côte-Nord, qui a mille (1000) habitants, mais qui a à s'associer à un programme du ministère des Affaires municipales.

1095 Nous, on a donné l'aide technique, l'aide professionnelle au niveau de notre équipe. Les gens de la Santé étaient présents et ont travaillé dans le dossier également, les gens des Affaires municipales également, et ça avance mais nous, on constate qu'il y a un problème important à cet endroit-là.

J'ai peut-être pas répondu de façon claire, là.

1100 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Quand vous parlez de l'association avec le ministère des Affaires municipales, je présume que c'est le programme Eaux Vives et - il y a personne du ministère des Affaires municipales, non, je n'en vois pas - est-ce qu'à votre connaissance, il y a un cheminement, selon votre connaissance du dossier?

1105 Est-ce que ça avance, est-ce que les discussions se poursuivent, croyez-vous qu'il y a une possibilité de déblocage?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1110 Madame, je voudrais pas me substituer aux gens du ministère des Affaires municipales, je sais qu'ils ont fait des démarches auprès de la ministre des Affaires municipales, mais je peux pas vous dire - ça a été fait, on parle au milieu de l'hiver, là.

1115 Alors je connais pas les détails des résultats. À ma connaissance, on n'a pas entendu parler d'un projet mis de l'avant officiellement ou accepté, au moment où on se parle.

PAR LE PRÉSIDENT:

1120 Juste un instant. Le représentant officiel des Affaires municipales n'est pas ici ce soir, mais il y a un monsieur Gilles Marchand, dont on me dit qu'il est présent, qui prendra la question en différé. Donc, je lui demande, s'il est là, il lui acheminera la question demain, pour avoir une réponse, savoir si les discussions pour l'inscription de Saint-Augustin dans le cadre du programme Eaux Vives, s'il y a des progrès de ce côté-là.

1125 Oui.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1130 Si vous me permettez un complément de réponse, Guylaine Lamarre, notre spécialiste en eau, qui connaît très bien le dossier, peut peut-être vous apporter certaines informations beaucoup plus pertinentes ou beaucoup plus récentes, en tout cas, que les miennes.

PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:

1135 Oui, bonjour. Bon, O.K., le dossier de Saint-Augustin, effectivement la problématique a commencé pas mal l'année dernière, et puis ça avance pas mal, parce que de notre côté, au niveau du ministère de l'Environnement, avec des spécialistes, on est en train de mettre sur pied un programme de surveillance pour les eaux de surface, et au niveau de l'eau de consommation également, pour essayer de voir s'il y a pas une problématique de ce côté-là.

1140 Et on travaille aussi avec monsieur Cartier, au niveau de la Santé, qui pourrait parler tout à l'heure également, de son côté, qu'est-ce qu'ils ont l'intention de faire.

1145 Donc, on travaille conjointement là-dessus, pour vraiment savoir si ça peut avoir un impact au niveau de la santé des gens. Donc on va toucher à tout ce qui est de l'eau, ou de baignade, les eaux de surface, l'eau potable et tout ça.

1150 Donc on devrait mettre en branle ce projet-là, le suivi comme tel, au mois de juin. Donc on est assez près de la situation.

Et je peux vous dire également que, bon, on a reçu copie d'un projet, du projet de collecte des eaux usées sanitaires de la municipalité de Saint-Augustin, qui a été envoyé au MAM.

Donc le dossier chemine à ce niveau-là.

1155

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Monsieur Cartier.

1160

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

Bon, du côté de la santé publique, les interventions qui ont eu lieu l'ont été à partir de l'été dernier.

1165

Dans un premier temps, il y a eu un communiqué à la population, pour informer les gens. Ce qui se passait, c'est que les gens, les jeunes surtout, étaient en contact avec des eaux usées et, bon, il y avait des risques à la santé évidents, là.

Donc dans un premier temps, il y a eu des communiqués à la population. Par la suite, il y a eu une investigation plus poussée, à l'automne; des gens du Centre de santé de la Basse-Côte-Nord sont allés sur les lieux faire des échantillonnages d'eau des fossés.

1475

Il y a eu une rencontre avec la municipalité, il y a eu un bilan global qui a été fait et soumis à la fois - bien en fait, ça a été soumis à la municipalité pour qu'elle l'utilise pour un peu comme monter son dossier, si on veut.

1180

Et comme Guylaine le disait tantôt, on va suivre les conditions du milieu et l'état de santé à partir de l'été, pour voir c'est quoi l'ampleur des risques pour mieux, on peut dire, documenter la situation.

1185

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

À votre connaissance, est-ce qu'il y a eu des cas de maladies ou de problèmes bactériologiques qui vous ont été soulevés, des gens qui ont dû soit aller à l'hôpital ou avoir des soins spéciaux?

1190

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

1195

Oui, il y a eu des gens qui ont dit s'être baignés et avoir eu des éruptions cutanées, des choses comme ça.

1200 Maintenant, on n'a pas fait de lien direct entre l'exposition aux contaminants présents dans le milieu et les maladies qui ont été rapportées. C'est ce qu'on veut faire dans l'avenir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Genest.

1205 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Monsieur Bertrand, est-ce que j'ai bien compris, vous avez mentionné qu'il y avait deux cent quarante-cinq (245) bassins versants dans la région?

1210 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

J'ai parlé plutôt de quarante-cinq (45).

1215 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Quarante-cinq (45).

1220 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

D'importance.

1225 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

D'accord.

Et à la page 7, les vingt et un (21) qui sont sur la carte, ce sont les plus importants, les principaux?

1230 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Je vais juste sortir la carte de couleur que j'ai.

1235 Ce qu'on a dit, c'est que c'était pas nécessairement les plus grosses, mais c'est celles qu'on a le plus de données qualitatives, quantitatives, et où il y a peut-être des associations de bassin ou des associations qui gèrent certaines activités comme la pêche.

Il y a pas nécessairement, sur les quarante-cinq (45) - les vingt et une (21) qui sont identifiées là sont pas nécessairement plus importantes que certaines qui ont été oubliées ou qui ont pas de numéro, si on veut.

1240

On parle d'à peu près quarante-cinq (45) bassins hydrographiques d'importance, dans la région.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1245

Alors vous en avez quarante-cinq (45) et là-dessus, il y en a vingt et un (21) qui sont plus documentés. Et vous avez deux (2) comités de bassin qui sont connus, celui des Escoumins et celui de la rivière Sault-aux-Cochons. C'est bien ça?

1250

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Exactement; qui ont été constitués finalement suite au délugage ou ce qu'on appelle le délugage du Saguenay, et ces deux (2) comités de bassin là ont été mis en place à ce moment-là.

1255

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord.

NORMAND DUGUAY

1260

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais monsieur Normand Duguay, s'il vous plaît. Bonjour monsieur.

1265

PAR M. NORMAND DUGUAY:

Bonjour monsieur Beauchamp, madame Gallichan, monsieur Genest. Normand Duguay, député du comté, le plus beau comté du Québec, en passant. Bienvenue!

1270

PAR LE PRÉSIDENT:

On s'attendait pas à moins!

PAR M. NORMAND DUGUAY:

1275

Moi, j'avais peut-être deux (2) petites questions et en même temps, ça pourrait clarifier un peu, je sais pas si vous voulez que j'intervienne à ce stade-ci pour vous donner un petit peu la situation qu'on vit dans ce beau comté là?

1280

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a pas de problème, monsieur le Député.

PAR M. NORMAND DUGUAY:

1285

Alors au Québec, vous savez, en grande partie le comté de Duplessis couvre pratiquement la moitié du Québec avec celui de l'Ungava, alors c'est normal qu'on ait des particularités.

1290

Dans un premier temps, peut-être à monsieur Bertrand, parce qu'à la page 6, concernant les problèmes spécifiques, vous avez fait référence à notamment celui de la compagnie minière IOC, au niveau du démantèlement.

Est-ce qu'on parle, à ce stade-ci, de SM-2?

1295

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Non, monsieur Duguay. On parle de trois (3) barrages, on parle de petits barrages, très vieux, très âgés, au lac Cacawi, au lac Picard et au lac Garemand, où la zone d'exploitation contrôlée, les gestionnaires de la ZEC avaient fait part qu'ils s'interrogeaient sur la façon de faire.

1300

Et au cours de la semaine dernière, je me trompe pas, au cours de la semaine dernière, la compagnie IOC nous a présenté un dossier pour obtenir un certificat d'autorisation de notre part, pour le démantèlement de ces trois (3) barrages-là.

1305 On parle vraiment de barrages d'assez petite importance, mais on les a mis dans le document parce que ça avait été soulevé par les gestionnaires de la ZEC.

PAR LE PRÉSIDENT:

1310 Monsieur Bertrand, juste à la même place, le paragraphe suivant, vous parlez d'un certain nombre de barrages qui sont devenus orphelins. Il y a ces trois (3) là, mais il y en a d'autres aussi?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1315 Bien, les trois (3) que je viens de parler, monsieur le Président, ne sont pas orphelins.

PAR LE PRÉSIDENT:

1320 Oui, ceux-là sont pas orphelins. Et là, vous parlez ensuite d'un certain nombre de barrages qui sont devenus orphelins.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1325 J'inviterais, on a quelqu'un spécialisé dans les barrages, Michel Dolbec, parce qu'il y a eu un inventaire fait, exhaustif, dans l'ensemble de la région, au cours de l'été dernier; il pourrait peut-être vous informer plus là-dessus, monsieur le Président.

PAR M. MICHEL DOLBEC:

1330 Bonjour. Quand on parle de barrages orphelins, on fait référence à des barrages qui ont aucun propriétaire actuel, qui se retrouvent principalement sur les terres de la Couronne.

1335 Pour ainsi dire, ces barrages-là, ils ont pas de propriétaire mais ils sont sous la responsabilité du gouvernement. Je sais pas si ça peut vous éclairer dans ce sens-là.

Les trois (3) barrages qu'on parlait, ils ont un propriétaire identifié, qui est la compagnie minière IOC. Et puis les trente et un (31) qui sont définis dans le document, c'est les résultats de l'inventaire qui a eu lieu l'été passé par les étudiants.

1340 Et cet inventaire-là, on est en train de faire la validation de cet inventaire-là. Donc les chiffres peuvent fluctuer encore, soit à la baisse ou soit à la hausse.

PAR LE PRÉSIDENT:

1345 Mais vous avez pas de programme organisé de prise en charge de ces barrages-là? Parce que j'imagine qu'ils doivent se détériorer. Dans le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ça a été une problématique importante amenée à la Commission Nicolet.

1350 Il y a là trente et un (31) ouvrages qui appartiennent maintenant à la Couronne, parce qu'ils sont sur des terres de la Couronne, là il y a au moins un inventaire qui est fait, est-ce qu'il y a un programme qui va suivre, est-ce qu'il y a une forme soit de suivi, soit de prise en main de ces ouvrages-là, ou de leur disparition, de leur déconstruction?

PAR M. MICHEL DOLBEC:

1355 Comme vous l'avez dit, on est à la phase inventaire, et dans un futur proche, on va adresser cette problématique-là, on va en venir à établir qu'est-ce qui doit être fait avec ça.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1360 Est-ce que les propriétaires de barrages qui demandent une autorisation de démolition, comme la compagnie IOC, sont soumis à une étude des répercussions environnementales?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1365 Dans notre jargon, ce ne sont pas des études environnementales, au niveau des études d'impact comme telles. On parle vraiment d'un article 22, où c'est analysé en région, où on analyse certains éléments selon le projet proposé, l'effet sur l'habitat du poisson, l'effet sur l'utilisation par les gens, la villégiature.

1370 On prend un certain nombre d'éléments qu'on analyse, mais c'est pas vraiment une étude d'impact comme telle.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1375 Alors c'est en vertu de l'article 22, mais vous avez des exigences quand même assez détaillées pour avoir une bonne connaissance du dossier avant d'autoriser, si je comprends bien?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1380 Tout à fait. On doit connaître l'effet global sur l'environnement, à cet endroit-là. Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Duguay.

1390 **PAR M. NORMAND DUGUAY:**

Alors pour l'autre question, je vous inviterais peut-être, pour le bénéfice de bien comprendre le portrait de ma région, à la page 3 où là on retrouve, dans le premier tableau, cinq (5) MRC et le secteur de la Basse-Côte qui n'est pas en MRC.

1395

Et quand on descend dans l'autre tableau, vous voyez que l'énumération était de cinq (5) MRC, mais il faut quand même comprendre qu'on a toute la Basse-Côte qui n'est pas en MRC. C'est administré par un administrateur du gouvernement du Québec, il a le titre d'administrateur.

1400

Alors pour ce faire, on avait relaté également, à la page 6 et à la page 11, toute la problématique que ces gens vivent, en ce qui concerne l'eau potable, et également les égouts. Et on connaît aussi la particularité de ce secteur-là, compte tenu qu'il y a beaucoup d'enrochement, donc c'est difficile d'avoir des sites particuliers en ce qui concerne les égouts.

1405

Et monsieur Bertrand, quand même, a fait un petit tour d'horizon tout à l'heure, sur cette partie-là. Cependant, je tenais quand même à signifier à la Commission toute cette problématique, compte tenu que pour le secteur de la Basse-Côte, tout à l'heure madame Gallichan aussi a fait allusion en ce qui concerne les Eaux Vives, alors effectivement, quand on regarde ces secteurs-là, pour une grande partie, ils ne sont pas en MRC, donc ils ont pas nécessairement de maire, et la municipalité a un peu de difficulté à prendre la responsabilité au niveau de l'eau potable. Ça, c'est une première problématique.

1415

Et la deuxième, ce sont de petits villages, avec aucun moyen financier ou pratiquement. Et quand on fait l'expertise de leurs besoins, on n'est pas capable, au niveau de ces municipalités, de faire face aux coûts que ça peut engendrer pour faire les réparations ou, en tout cas, amener de l'eau potable et également avoir un système d'égout acceptable.

1420

Et aussi, on connaît les sommes d'argent qui étaient disponibles en ce qui concerne les Eaux Vives, et malheureusement, on n'en avait pas assez pour couvrir tous nos besoins. Alors ça, ça a été une problématique, et dans chaque comté, on avait à identifier une municipalité pour permettre son accessibilité à ce programme. Et quand le sort va déterminer la municipalité, je vais me faire tuer par l'ensemble des autres municipalités!

1425

Alors ça, c'est toute une problématique, et c'est un peu le questionnement que quand même, je voulais signifier à cette Commission, est-ce qu'on a une situation pour essayer d'améliorer tout ce réseau-là.

Parce que dans un contexte des années 2000, quand on pense qu'on est entouré d'eau et malheureusement, dans certains milieux, on n'a pas d'eau potable à boire!

1430

Alors moi, je tenais à vous signifier ça comme étant une problématique. Si on avait une situation particulière, autant au niveau de la Régie de la santé que du ministère de l'Environnement, ou le ministère des Ressources naturelles, pour arriver à une solution acceptable, je pense que si vous pouvez nous aider dans ce domaine-là, on l'apprécierait beaucoup.

1435

Mais je dois vous dire qu'en collaboration avec le ministre de l'Environnement et tous les ministres concernés, on est en train d'essayer de trouver une solution acceptable, mais c'est pas facile, c'est de l'argent.

1440

Alors c'est à peu près ce que je voulais vous signifier. Je vous remercie beaucoup de votre écoute.

PAR LE PRÉSIDENT:

1445

Merci beaucoup, monsieur Duguay.

On va aller vérifier quelques éléments de réponses ou de commentaires à ça.

1450

Si on doit comprendre, monsieur Latulippe, voici un des points sur lesquels l'application du fameux Q2R8 est difficile, et où probablement des changements de techniques ou des techniques innovatrices, s'il y a une place où ce serait souhaitable, c'est bien là, n'est-ce pas?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1455

Vous avez tout à fait raison, monsieur le Président. Et comme on vous en a fait une petite démonstration dans une audience antérieure, la problématique que l'on vise par les modifications à apporter au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées, c'est d'étendre l'autorisation municipale prévue au Q2R8 à toute nouvelle technologie, en fonction des normes de rejets, des normes d'implantation et de la certification par le BNQ, le Bureau de normalisation du Québec.

1460

Alors cette modification-là notamment permettra de corriger des lacunes, d'adopter des solutions conventionnelles en fonction du développement technologique, et de supprimer certains irritants.

1465

On a vu qu'en Abitibi, par exemple, les sols argileux ne permettent pas une solution adéquate dans les technologies dites conventionnelles qui existent dans le Q2R8, et c'est un peu le même système ici, malgré que là, je m'embarquerai pas dans la qualité des sols, mais l'application des techniques conventionnelles n'est certainement pas adéquate.

1470

Je vous rappelle que le Q2R8, le Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées et résidences isolées fait en sorte que vous ne pouvez développer une nouvelle technologie, et la municipalité qui se doit d'appliquer ce règlement-là, qui est pas un règlement appliqué par le

ministère de l'Environnement mais adopté par le ministère de l'Environnement, elle ne peut que restreindre le champ d'application à ce règlement-là, donc une fosse septique, un champ d'épuration ou une couple d'autres technologies très très conventionnelles.

1475 Si une nouvelle technologie peut s'appliquer sur un territoire, ça nécessite l'approbation du ministre de l'Environnement, par son sous-ministre, en vertu de l'article 32, ce qui est beaucoup plus lourd, ce qui est à titre de projet pilote.

1480 Donc les modifications apportées au Q2R8 devraient, si ce n'est apporter la solution, du moins permettre qu'une solution adéquate soit donnée à ces cas-là.

1485 Parce que vous avez dû constater, dans le "Portrait régional", que nous-mêmes constatons la mauvaise application du Q2R8, ce qui, en bout de ligne, est illégal; mais il y a pas de solution.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1490 Est-ce qu'il se fait de la recherche sur les technologies applicables au contexte de la Basse-Côte-Nord?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1495 Je ne saurais vous spécifier sur la Basse-Côte-Nord particulièrement.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1500 Madame Lamarre peut peut-être donner des éléments de réponse.

PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:

1505 Je peux vous dire que oui, d'avoir de la technologie, mais il faut penser aussi, il faut rester dans le contexte qu'on est en région éloignée, dans ce secteur-là, et le personnel technique des fois pour l'entretien de ces équipements-là, c'est pas évident comme tel.

1510 Donc pour connaître le milieu, comme par exemple le dossier de Saint-Augustin, oui, il y a peut-être des secteurs que c'est pensable d'avoir une application individuelle, mais d'autres secteurs, c'est quasiment impossible comme tel.

Donc c'est plutôt des réseaux communautaires, avec des traitements, comme ailleurs on a du traitement primaire, en Basse-Côte-Nord, avec des objectifs de rejets et tout ça.

Donc il faut penser toujours, il faut garder en tête, au niveau technique, qui va entretenir ça, qui va faire le suivi de ça.

1515 On a vécu des cas où est-ce qu'on avait des systèmes de traitement d'eau potable - je parle plus d'eau potable parce que c'est ce qui a été premièrement implanté dans ce secteur-là - et au cours des années, ça se détériore. On a des exemples flagrants.

1520 Donc il faut toujours penser, il faut garder en tête que ce soit simple. Mais à l'étude, des projets de recherche dans ce secteur-là, à ma connaissance, il y en a pas, pour des choses individuelles comme telles.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1525 Un petit complément d'information, Luc Proulx.

PAR M. LUC PROULX:

1530 Je voudrais pas contredire ma collègue, mais il y a quelques techniques qui sont en train d'être testées, parce que les gens qui font la conception d'équipements de traitement savent que si le nouveau règlement entre en vigueur, on peut permettre l'utilisation de techniques qui permettraient l'évacuation des eaux usées dans des fossés par exemple, parce qu'on aura enlevé les coliformes jusqu'à un niveau de deux cents (200) colis par ml, donc ce qui est très bas, ce qui est le niveau qu'on demande pour la baignade, ou même un petit peu en bas.

1535 Sauf que, oui, il y a des gens qui travaillent là-dessus, ces techniques-là ne sont pas encore à point; c'est pas légion, mais effectivement, comme je disais, il y a des gens qui travaillent là-dessus.

1540 Et le problème de l'entretien de l'équipement, évidemment, devra être regardé, oui, parce que ce sont des équipements qui seront définitivement un peu plus sophistiqués que les autres. C'est l'obligation qu'on a pour avoir des traitements supplémentaires pour enlever certains paramètres, comme au niveau des bactéries. Donc oui, on aura effectivement à regarder toute la problématique de l'entretien qui, effectivement, si ces appareils-là sont pas entretenus, pourraient causer des problèmes, effectivement.

1550 Mais je dois vous dire que ce sont des appareils qui, si on se fie toujours au niveau du Q2R8 modifié, qui auront été accrédités via le Bureau de normalisation du Québec, et ce sont des choses qu'ils prennent en considération.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Donc des appareils sophistiqués mais d'entretien simple.

PAR M. LUC PROULX:

C'est ce qu'on essaie, oui, parce qu'on n'aura pas le choix autrement.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1560

Est-ce que ces concepteurs consultent les gens du milieu, qui seront des futurs clients?

PAR M. LUC PROULX:

1565

Souvent, effectivement, ils font tester leur appareil dans le milieu, dans des cas problèmes, pour régler des cas problèmes.

On en a parlé d'ailleurs dans le coin de Senneterre, si vous vous en rappelez.

1570

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1575

Alors il faut bien qu'on vive un peu, alors on va prendre douze (12) minutes de relâche, et à la reprise, j'inviterai monsieur Marc Larin, et ensuite Jacques Gélineau.

À tantôt, merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1580

REPRISE DE LA SÉANCE

ZIP RIVE NORD DE L'ESTUAIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

1585

J'invite monsieur Marc Larin, s'il vous plaît.

PAR M. MARC LARIN:

1590

Monsieur le Président, bonsoir. Je remercie d'abord la Commission de s'être déplacée en région, c'est fortement apprécié.

1595

Je pense qu'il y a beaucoup de choses à dire. Moi, je suis coordonnateur du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, et on abrège, et Maritimes, donc à ce titre-là, on a plusieurs évidemment questions qui nous viennent à l'esprit.

En fait deux (2) questions, une d'ordre plus général et une autre d'ordre plus spécifique, et là je m'adresse en général aux gens de la salle.

1600

Le fleuve Saint-Laurent, comme cours d'eau, je pense qu'on va convenir que c'est un gros, c'est un majeur. Un chiffre, parce qu'on pourrait en parler longuement, on pourrait en discuter longuement, on pourrait apporter plusieurs chiffres, seulement un, quarante-cinq pour cent (45%) de la population est alimentée à même le fleuve, donc on pourrait en discuter longtemps.

1605

Le fleuve Saint-Laurent, ce que je me demande, et j'ai lu dans votre document qu'il y a pas encore de modèle de gestion je pense qui est avancé, on parle de modèle de gestion basé sur les bassins versants pour les rivières, donc déjà je pense qu'on avance des pistes de solutions un petit peu dans l'opinion publique de ce côté-là, quelle est la place du fleuve au niveau de la consultation sur la gestion de l'eau, c'est ma première question.

1610

Donc vous voyez qu'elle est quand même d'ordre très général. Pourquoi on n'a pas envisagé, dans votre document, de le traiter à part entière? Parce que je pense qu'il mérite qu'on s'y penche, et qu'est-ce qu'on voit en matière de gestion du fleuve, en terme provincial, global. Ma première question.

1615

Je sais pas, je vais poser peut-être les deux (2) en même temps?

PAR LE PRÉSIDENT:

1620

Non, on va aller dans celle-là, ça en est déjà une bonne!

Alors monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1625 Oui monsieur le Président. Effectivement, je pense que l'intervenant a tout à fait raison, dans le "Portrait régional", et même dans le document de consultation d'une façon très pointue, on n'a pas traité abondamment du fleuve, pour ne pas dire pratiquement pas.

1630 Par contre, il y a des choses qui s'expliquent. Outre le fait qu'il y a eu un manque de temps, on devait faire une fiche sur le fleuve, mais surtout avec nos collègues du fédéral, sur SLV 2000, on va d'ici très peu de temps vous déposer, je vous l'avais déjà souligné dans une audience antérieure mais je pense qu'il est bon de le rappeler, un certain nombre de fiches sur le Saint-Laurent, et je vous en donne rapidement les titres:

1635 Une fiche portera sur la contribution des activités urbaines; on parle ici d'usages dans une perspective de développement durable, donc sur les usages particulièrement dans un périmètre d'urbanisation à la détérioration du fleuve. Ça, c'est une première fiche.

1640 Une deuxième porterait grossso modo sur les fluctuations de niveaux d'eau sur le Saint-Laurent.

Une troisième sur le dérangement des espèces fauniques sur le Saint-Laurent.

Une quatrième sur la mise à jour des indicateurs environnementaux sur le Saint-Laurent.

1645 Et deux (2) autres, une portant sur les activités agricoles et une dernière sur les activités industrielles.

1650 Ces fiches n'ont pas une connotation spécifique régionale, mais dans les cartes ou dans certains documents, on donne une interprétation sur l'ensemble du territoire, et on pourra y détecter certaines particularités générales, mais c'est le fleuve pris dans son ensemble.

1655 Alors nous pourrons, dès que nous aurons les versions finales de ces documents-là, qui devrait être au cours de votre mandat, monsieur le Président, donc au cours du mandat de la Commission, vous déposer ces fiches-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que je dois comprendre qu'elles retardent?

1660 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Nous n'avons pas terminé la réflexion sur la rédaction, et c'est des documents d'écriture.

1665

PAR M. MARC LARIN:

1670 Juste un complément d'information, est-ce qu'on va pouvoir les avoir avant de formuler les mémoires, avant le dépôt des mémoires?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1675 On m'indique, monsieur le Président, que c'est justement au courant du mois de mai ou juin qu'on aurait ces fiches-là, donc avant la préparation des mémoires.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 Alors monsieur Larin, je dois aussi vous dire que la Commission, quand on aura fini notre tournée, on va avoir ramassé tellement d'informations que nous devrons travailler ensuite d'une manière plus précise sur un certain nombre de thèmes particuliers, et il y a une dizaine de thèmes qu'on est en train de définir, dont un portera spécifiquement sur le Saint-Laurent.

1685 Et probablement que la journée de travail qu'on tiendra, on la tiendra à Trois-Rivières, à la suggestion des gens de Trois-Rivières qu'on a rencontrés et qu'on a sensibilisés à cette absence, à cette insuffisance de la problématique du Saint-Laurent d'une manière globale, et on pense qu'il y a là, autour du lac Saint-Pierre, une bonne occasion de tenir une journée de réflexion.

1690 Ces ateliers vont essentiellement être une rencontre avec des spécialistes, où la Commission va essayer de cerner de manière beaucoup plus approfondie une question pour essayer de la ressaisir. Et je pense que ce sera de nature à répondre à votre interrogation.

Mon collègue veut enclencher là-dessus.

1695 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1700 Dans les fiches qui sont attendues, est-ce que Saint-Laurent Vision 2000 se préoccupe aussi de définir une espèce de mode de gestion ou de coordination des différents gestionnaires actuels du fleuve?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1705 Je n'ai pas évidemment les versions en écriture, et je pourrai vérifier où on en est dans cette réflexion-là, et vous revenir, monsieur le Commissaire. Je pourrais pas vous répondre de façon précise là-dessus.

1710 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

D'après les titres que vous nous avez donnés, c'est plutôt des fiches signalétiques qui vont faire état de connaissances fort utiles et précieuses, mais ce serait intéressant aussi d'avoir une perspective de gestion ou de coordination des différents intervenants, parce qu'il y a tellement de gestionnaires, actuellement, qui ont des mandats relatifs au fleuve Saint-Laurent.

1715 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

J'imagine que la fiche numéro 1, comme elle comporte des éléments de contribution des activités en milieu urbain, et qu'elle mentionne des éléments d'usages dans une perspective de développement durable, qu'on a une approche vers la gestion intégrée à tout le moins.

Mais je pourrai vérifier où on en est là-dessus et vous revenir, monsieur le Commissaire.

1725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va?

1730 **PAR M. MARC LARIN:**

Oui, je vous remercie beaucoup.

Ma deuxième question, c'est plus spécifique à la Côte-Nord cette fois-ci, est-ce qu'à la connaissance du ministère, il y a des projets sur la Côte-Nord donc de prélèvement d'eau à des fins commerciales, sur la Côte-Nord comme telle?

1735 Est-ce qu'il y a eu déjà des projets de déposés, et si oui, ça vise quelles rivières ou est-ce qu'on a déjà identifié des cours d'eau?

1740 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Monsieur le Président, on m'avise qu'il y a pas de projet sur la table d'eaux souterraines. On a par contre un projet d'embouteillage qui est discuté, on pourrait peut-être vous l'expliquer, mais c'est pas de l'eau souterraine.

1745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a trois (3) niveaux, donc souvent quand cette question-là est posée, c'est souvent sur des captages d'eaux souterraines à des fins commerciales, ça, il y a pas d'étude chez vous?

1750 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

1755 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Si je comprends bien, il y a un projet d'eau commerciale embouteillée, qui est de l'eau de surface ou de l'eau municipale, alors dites-moi un mot de ça, s'il vous plaît.

1760 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Je vais demander à Pierre Mélançon si c'est possible de donner la réponse.

1765 **PAR M. PIERRE MÉLANÇON:**

En fait, le projet est un projet associé avec la municipalité de Forestville, c'est un projet qui va utiliser des surplus d'eau produits par la municipalité pour être mis en bouteille.

1770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est de l'eau embouteillée?

PAR M. PIERRE MÉLANÇON:

1775 Ce sera de l'eau embouteillée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1780 Est-ce qu'il y a maintenant d'autres projets de vente d'eau à l'étranger, à partir par exemple - parce que c'est ici que le bruit avait couru, alors voyons s'il court, s'il court encore ou s'il a arrêté de courir - d'eau en vrac, c'est-à-dire dans des vraquiers ou dans des bateaux particuliers, ou dans des citernes.

1785 Est-ce que là, il y a des projets d'une autre ampleur de vente d'eau en vrac qui sont à l'étude, au ministère de l'Environnement?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1790 Comme je le mentionnais, monsieur le Président, au tout début, dans l'introduction, il y a aucun projet d'exportation d'eau en vrac, de quelque manière que ce soit, qui est à l'étude au gouvernement.

1795 Et si je délie, peut-être que mon collègue du MICT pourrait me contredire, mais je pense qu'il y a aucun projet à notre connaissance, à l'intérieur de la machine gouvernementale, là-dessus.

1800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre collègue va me dire si vous errez ou non!

1805 **PAR M. GEORGES ROBERGE:**

Il y a aucun projet, actuellement, qui a été soumis au ministère Industrie et Commerce, concernant l'exportation d'eau en vrac.

1810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a des études que vous faites là-dessus, pour développer par exemple ce secteur-là?

1815 **PAR M. GEORGES ROBERGE:**

Non. Il y a eu certaines études qui ont été faites pour examiner la possibilité de, mais concernant le projet spécifique ou autre, il y a pas rien eu qui a été fait.

1820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et là-dessus, vous nous avez dit, dans votre topo d'introduction et dans les échanges qu'on a eus précédemment, que pour ce qui est de l'eau, d'éventuelles ventes d'eau en vrac, les études financières laissent entrevoir que ce serait pas - il y aurait pas de marché, parce que ce serait pas rentable, parce que ça coûterait au moins deux (2) fois plus cher que le désalement de l'eau de mer?

1825 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Voilà. On sait qu'il y a environ onze mille (11 000) usines, dont la moitié aux États-Unis, de désalinisation, et que les coûts de la désalinisation sont beaucoup moins élevés, comme vous l'avez souligné, de moitié pratiquement, par rapport à l'exportation de l'eau en vrac.

Il y a, par petits bateaux, et on le mentionne dans le document de consultation, des possibilités, si je ne m'abuse, alors à la page 42 du document de consultation, on souligne:

1835 "Le transport par bateau de petit tonnage, quatre mille (4000) tonnes, sur une base ad hoc, peut s'avérer actuellement la seule possibilité viable en matière d'exportation de l'eau en vrac par mer, en raison surtout des contraintes moins élevées en matière d'infrastructures d'accueil."

1840 On a souligné un peu plus avant, je pense, dans ce document-là, ou c'est mon collègue du MICT à Montréal qui l'avait souligné, que les infrastructures d'accueil dans les pays en voie de développement qui auraient besoin d'eau sont déficientes dans la plupart des cas; on parle ici de ports pour recevoir de gros bateaux.

1845 Alors dans le cas des petits bateaux - et on souligne par la suite:

"Au-delà de la simple activité du transport de l'eau, cette pratique offre l'avantage d'établir de nouvelles relations d'affaires dans des marchés en émergence et, graduellement, permettre une participation de la mise en place d'équipements et de technologies liés à une saine gestion de l'eau."

Mais à toutes fins pratiques, au niveau commercial, il y a pas de possibilité à l'heure actuelle, concrète.

1855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il y avait un projet de vente d'eau en vrac, est-ce qu'il y aurait l'équivalent, est-ce que ça prendrait une autorisation du ministère de l'Environnement, et est-ce qu'il y aurait une étude d'impact?

1860 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Bon, sur les détournements d'eau, ça, c'est clairement établi dans la loi que ça prend une étude d'impact.

1865 Lorsqu'on parle d'un pompage d'eau en vrac, dans le fleuve par exemple, à ce moment-là nous le considérons en vertu de l'article 32 et-ou de l'article 22 de la loi, ce qui veut dire que, 32 parle de prise d'alimentation en eau, et l'article 22 parle, couvre l'ensemble des ouvrages qui peuvent être faits dans un cours d'eau.

1870 Alors à ce moment-là, on aurait non pas, comme on l'a souligné antérieurement, une étude d'impact au sens de la loi ou du Règlement sur les évaluations d'impact, mais une étude des répercussions environnementales de ce captage-là.

1875

PAR LE PRÉSIDENT:

1880 Juste pour revenir sur Forestville, monsieur Bertrand, la vente de surplus d'eau par la Ville, est-ce que je dois bien comprendre que c'est une vente par la municipalité, et cette eau-là - c'est bien ça, ce serait Forestville qui vendrait son eau?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1885 C'est une entreprise privée, régionale, qui ferait l'embouteillage, avec un contrat; la Ville de Forestville fournirait à cette entreprise-là le surplus d'eau. C'est un peu un "joint venture", en anglais.

1890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et l'eau de Forestville est une eau qui est traitée par une usine de filtration?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1895 Je vais demander à mon collègue de vous donner la réponse.

PAR M. PIERRE MÉLANÇON:

1900 Non, il y a pas d'usine de filtration, c'est une eau qui est chlorée, et puis qui est distribuée en réseau par la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

1905 Est-ce que c'est une eau souterraine?

PAR M. PIERRE MÉLANÇON:

1910 C'est une eau qui a circulé, comme une source, c'est une eau qui a jailli.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui a resurgi?

1915 **PAR M. PIERRE MÉLANÇON:**

Qui a resurgi, et qui est dans un bassin, retenue dans un bassin et ensuite captée par la municipalité.

1920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

	C'est une eau d'une grande qualité naturelle?
1925	PAR M. PIERRE MÉLANÇON: C'est une eau de qualité, oui.
1930	PAR LE PRÉSIDENT: Est-ce que la Ville de Forestville, est-ce que son autorisation de pomper cette eau est une autorisation qui indique une quantité, est-ce qu'elle a un permis avec une quantité attachée au permis?
1935	PAR Mme GUYLAIN LAMARRE: Quand on émet les autorisations, dans ce cas-là, c'est par rapport aussi aux équipements qui sont installés, donc aux équipements de pompage et tout ça. Alors c'est la question qu'il faut se poser. Je le sais pas, là.
1940	PAR LE PRÉSIDENT: Ça veut dire que le potentiel de pompage est limité par la nature des instruments qui sont autorisés?
1945	PAR Mme GUYLAIN LAMARRE: C'est ça.
1950	PAR LE PRÉSIDENT: Et si la Ville, une fois que son client ou sa cliente a un bon marché, veut en vendre plus, est-ce qu'elle peut changer ses équipements sans vous en parler, rajouter quelques pompes?
1955	PAR Mme GUYLAIN LAMARRE: Non, il faut absolument qu'elle vienne nous voir pour avoir son autorisation pour installer d'autres équipements pour accroître justement le pompage.
1960	Et ça, c'est un article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
1965	PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1970 Pardonnez peut-être mon ignorance, est-ce qu'une eau dont vous dites, monsieur, qu'elle est chlorée, parce qu'elle est traitée, est-ce qu'il y a pas un règlement des eaux embouteillées qui fait en sorte que c'est ou de l'eau de source pure, ou de l'eau distillée, ou une troisième catégorie que je ne connais pas, mais dans laquelle il n'y aurait pas de traitement au chlore par exemple? Est-ce que j'erre?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1975 Non, j'oserais jamais dire que vous errez, madame la Commissaire! J'ai eu un moment d'hésitation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1980 Rappelez-vous l'intervenante de Hull!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1985 Écoutez, effectivement, j'ai pris une partie de votre intervention, et je m'en excuse, madame la Commissaire, le Règlement sur les eaux embouteillées s'applique, évidemment on ne parle pas d'eau commerciale ici, on parle d'eau de surface embouteillée, donc ce serait régi par ce règlement-là.

Pour votre seconde partie de cette question-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire qu'on sait que ça peut être de l'eau minérale, ça peut être de l'eau distillée et l'autre catégorie, vous rappelez-vous?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Il y a de l'eau de source. Dans l'article 7 du règlement, on donne l'eau de source comme une eau conforme aux normes suivantes, bon:

2000 "Est appelée eau de source, elle provient d'une nappe souterraine sans emprunter un aqueduc; elle se trouve bactériologiquement pure et exempte de tout contaminant, etc."

PAR LE PRÉSIDENT:

2005 Et celle-là a suivi un aqueduc, celle dont on parle à Forestville, elle a suivi un aqueduc.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2010	Bon, à ce moment-là, ce serait une eau traitée. Parce qu'on a une eau minérale, celle qui satisfait aux normes de l'article 7, à l'exclusion. Ensuite, l'eau traitée:
2015	"Une eau qui a subi un traitement destiné à la rendre potable, qui est bactériologiquement pure et exempte de tout contaminant doit être appelée eau traitée."
2020	PAR LE PRÉSIDENT: Donc elle serait commercialisée sous le titre, avec l'indication d'eau traitée?
2025	PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE: D'eau traitée, je pense.
2030	Veux-tu donner un commentaire, Luc?
2035	PAR M. LUC PROULX: Effectivement, ce serait une eau traitée, mais il y a un qualificatif qui peut s'ajouter dans le règlement, pour une eau déminéralisée. Donc le qualificatif déminéralisée, à l'article 15: "Doit être employé pour caractériser une eau de source ou une eau traitée dont la teneur en sels minéraux a été rendue inférieure à dix (10) milligrammes par litre." Donc on peut ajouter un qualificatif. C'est ce que l'intervenante disait, je pense que c'est à Hull.
2040	PAR LE PRÉSIDENT: Est-ce que ça va, monsieur Larin?
2045	PAR M. MARC LARIN: Oui, je vous remercie beaucoup.
2050	PAR LE PRÉSIDENT: Merci. Juste à propos, comme cette question-là est souvent posée, et particulièrement dans l'applicabilité ou non de l'ALÉNA pour l'exportation, vous trouverez, au 17 mars, dans les transcriptions du 17 mars, deux (2) excellentes interventions - elles sont toutes excellentes mais celles-là le sont parce qu'elles sont plus spécifiques et plus claires - une de monsieur Cooper et une

du ministère de l'Industrie et du Commerce, dans des questions qu'on a posées, je pense qui clarifient assez bien l'applicabilité et la non-applicabilité de l'ALÉNA aux eaux.

2055 Ça va? Ça inquiète toujours le monde, mais on a déjà de bonnes substances dans les transcriptions, là-dessus.

Merci.

2060

JACQUES GÉLINEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jacques Gélineau, s'il vous plaît.

2065

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

Bonjour. Bon moi, j'ai premièrement quatre (4) questions. Ma première question...

2070

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors pouvez-vous vous identifier un peu, est-ce que vous êtes d'une organisation, est-ce que vous êtes d'un groupe?

2075

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

Disons que je viens à titre de citoyen.

PAR LE PRÉSIDENT:

2080

À titre de citoyen, oui.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

2085

Ma première question, c'est à l'effet, considérant que la région - c'est plutôt régional, au niveau centralisé, MRC Les Sept Rivières - ma première question, c'est à l'effet, on est une zone qui est relativement industrialisée, ici, il y a beaucoup de pollution atmosphérique, on a des minières, des alumineries, des papetières, ma question est à l'effet: est-ce qu'on connaît l'importance de la pollution des cours d'eau environnants par rapport aux émissions diffuses de ces polluants-là, atmosphériques?

2090

PAR LE PRÉSIDENT:

2095

Normalement, j'accepte deux (2) questions. Donnez-moi toutes vos questions en cascade, et je vais aller chercher des réponses.

2100

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

C'est deux (2) questions?

PAR LE PRÉSIDENT:

2105 D'habitude, c'est deux (2) questions qu'on reçoit. Vous en avez quatre (4), donnez-moi-les toutes les quatre (4), et on va voir qu'est-ce qu'on peut faire avec.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

2110 O.K. Ma deuxième question, c'est à l'effet, au niveau des municipalités, les petites usines qui desservent l'eau potable, ils ont des analyses qui sont faites, principalement régulièrement au niveau des coliformes totaux, et une fois à tous les trois (3) ans je crois, c'est au niveau physico-chimique.

2115 Bon moi, j'aimerais savoir, premièrement, j'ai pas vu dans la grille des analyses physico-chimiques les pesticides; est-ce que je me trompe?

PAR LE PRÉSIDENT:

2120 O.K.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

2125 Ma troisième question, c'est à l'effet, Hydro-Québec possède énormément de lignes de haute tension, de lignes de toutes sortes dans la région, ils font des arrosages de phytocides, notamment du Tordon 101, composé de Pyclorame et de 2-4D avec un tensio actif qui se nomme le Sylgard 309, il y a énormément de controverse à l'effet, dépendamment de quel côté où on se trouve, si c'est potentiellement cancérigène ou si ça l'est pas.

2130 Est-ce que dans ces analyses-là, ces éléments-là sont pris en compte?

Et puis ma troisième question, il y a un moratoire suggéré...

PAR LE PRÉSIDENT:

2135 Ma troisième qui en est une quatrième! Allez-y!

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

2140 O.K., ma troisième question est à l'effet qu'il y a un moratoire, bien, le gouvernement fédéral a demandé un moratoire et a invité le Québec à se joindre, et vous avez refusé, j'aimerais savoir pourquoi.

2145

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire que j'ai pas refusé. Moi, je peux pas faire partie ou non d'un moratoire.

2150 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Non mais, je veux dire, le gouvernement du Québec...

PAR LE PRÉSIDENT:

2155 Le gouvernement du Québec.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

2160 ... a refusé de participer aux consultations fédérales, si je pourrais m'exprimer ainsi.

Considérant que les nappes phréatiques et les bassins versants n'ont pas de frontière, je me demande pourquoi, je me questionne pourquoi le gouvernement du Québec a boudé le fédéral.

2165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K. Bon, alors je vais commencer, je vais en prendre deux (2).

2170 La deuxième que vous avez posée sur l'analyse d'eau potable, ça, ça a été longuement discuté dans l'audience, on pourra vous donner les références là-dessus, il y a eu beaucoup de précisions, ça dépend de la grandeur de la municipalité, les analyses physico-chimiques, les analyses bactériologiques, comment elles sont faites, on a eu beaucoup d'échanges là-dessus.

Le moratoire, c'est soulevé constamment et ça, vous pourrez le voir.

2175 Mais les deux (2) autres, elles tiennent, et c'est des saptres bonnes, on va aller les chercher!

2180 D'abord la question de l'air dans la région, il y a une pollution de l'air, en tout cas il y a de grandes entreprises, il y a vraisemblablement des phénomènes de pollution de l'air d'une certaine importance, et est-ce que ça apparaît dans les cours d'eau, dans les lacs, et est-ce que vous avez des données là-dessus?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2185 Je demanderais à monsieur Denis Laflamme de donner les éléments d'information, monsieur le Président.

PAR M. DENIS LAFLAMME:

2190 Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour vous mentionner qu'on dépose un rapport sur la qualité des eaux des rivières aux Outardes, Manicouagan et Moisie, ainsi qu'une brochure vulgarisée. C'est un rapport qu'on rend public ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2195 Identifiez-moi le rapport, s'il vous plaît.

PAR M. DENIS LAFLAMME:

2200 "Qualité des eaux des rivières aux Outardes, Manicouagan et Moisie, de 1979 à 1996". C'est un rapport qui a été rédigé par Patricia Robitaille.

PAR LE PRÉSIDENT:

2205 Est-ce que vous en avez un grand nombre? Moi, j'ai un quatre (4) pages, ici...

PAR M. DENIS LAFLAMME:

2210 Vous, ce que vous avez, c'est la brochure qui va avec le rapport.

PAR LE PRÉSIDENT:

2215 Mais vous me donnez le rapport complet?

PAR M. DENIS LAFLAMME:

2220 Oui.

Alors au niveau des paramètres conventionnels, ce qu'on a mesuré, c'est principalement la DBO5, les substances nutritives, pH, conductivité, les coliformes fécaux. Ces trois (3) rivières-là sont d'excellente qualité.

On avait une station de mesures à chaque embouchure, et la qualité de l'eau, elle est excellente. Mais je dois vous dire que c'est pour des paramètres conventionnels.

2225 Par contre, lorsqu'on regarde au niveau de la contamination par le mercure, qui est une contamination principalement atmosphérique, alors là, il y a des réticences au niveau de la consommation principalement du poisson pour les espèces piscivores comme le brochet.

2230 Donc la contamination au niveau des toxiques, au niveau de la Côte-Nord, c'est principalement au niveau du mercure, et ça provient d'origine atmosphérique. Et dans les rivières

en réservoir, comme la Manicouagan et des Outardes, la contamination est plus élevée en mercure.

2235 Mais au niveau des autres paramètres, on n'a pas mesuré d'autre chose que nos paramètres conventionnels, au niveau de la qualité de l'eau. Et les trois (3) rivières sont d'excellente qualité, et il y a pas de restriction au niveau des usages comme la baignade, les sports secondaires, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

2240 Pour ce qui est du mercure, j'imagine que ça doit donner des restrictions au niveau de la consommation de poisson?

PAR M. DENIS LAFLAMME:

2245 Exactement, oui. Vous avez des restrictions au niveau de la consommation de poisson. À cet effet, les consommations apparaissent dans le "Guide de consommation de poisson" publié en 1995.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous vois gigoter, vous avez sans doute des sous-questions que vous voulez vérifier?

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

2255 La rivière aux Rochers a pas été prise en compte dans ça? C'est parce que là, il y a des conditions atmosphériques particulières, ici, surtout en hiver, les vents proviennent souvent du nord-est, est.

2260 Je pense qu'au niveau de la fonte des neiges, on a probablement un choc toxique, au niveau - c'est parce que je vas en venir plus précisément à ma question, c'est que la bouche d'entrée qui alimente en eau potable, la bouche de captage qui alimente la population de Port-Cartier est située dans la rivière aux Rochers, et les vents dominants, quant à moi, l'hiver, sont propices à la dispersion des matières particulières atmosphériques qui vont s'agglutiner aux masses de neige.

2270 Je me demande, là, si ces études-là, on peut les prendre en compte pour regarder le profil régional, particulièrement municipal au niveau de Port-Cartier.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Les membres de mon équipe peuvent peut-être tenter une certaine réponse.

2275

PAR M. PIERRE MÉLANÇON:

2280

Je vais y aller avec un élément de réponse. Les compagnies sont soumises au contrôle des émissions atmosphériques via le Règlement sur la qualité de l'atmosphère. Donc on n'a pas nécessairement les données en rivière, on sait ce qui sort des cheminées, on a des rapports, il y a des normes, c'est ça, dans ce règlement-là, et on a des rapports d'analyses réguliers là-dessus.

Peut-être que si, Dany, tu as des choses à rajouter, un complément de réponse.

2285

PAR M. DANY ROUSSEAU:

2290

Partir, monsieur le Président, partir des résultats qu'on a des suivis, les secteurs dont monsieur parle, les minières, les papetières, on a à s'assurer du respect de la réglementation sur les émissions atmosphériques, mais on peut pas déduire, pour l'instant, de ce qui s'en suit sur le milieu hydrique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2295

La question n'est pas de savoir si vous pouvez déduire, la question est de savoir si vous en trouvez.

2300

Je veux dire, vous avez des rapports des compagnies sur la pollution atmosphérique, ils vous font des rapports selon les principes de l'autosurveillance et des prélèvements, et vous informent des résultats. Bon, parfait!

2305

Supposons que c'est conforme, il reste que ce n'est pas une sortie zéro des cheminées, il y a quelque chose qui sort des cheminées; à l'intérieur des normes et des ententes, parfait.

2310

Le problème est de savoir, est-ce que vous avez mesuré, à la bouche de captage de Port-Cartier et dans la rivière aux Rochers, par rapport à la pollution atmosphérique environnante, si cette pollution-là modifie la qualité des eaux à l'endroit que monsieur évoque.

PAR M. DANY ROUSSEAU:

2315

Bien, autre que les rapports qu'on vient de présenter, il y a pas d'information dans ce sens-là.

2315

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K., très bien.

Monsieur.

2320

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

2325

C'est parce que la question m'est venue, moi j'habite la municipalité de Gallix, je sais que c'est pas particulièrement une entreprise qui est visée, c'est l'ensemble, mais on observe constamment, quand c'est des vents en bas de cinq (5) noeuds, un nuage de pollution atmosphérique est omniprésent au large de la baie Sainte-Marguerite, d'où mon questionnement.

2330

Est-ce que je peux me permettre une dernière, parce que j'aimerais m'éclaircir, c'est le but pourquoi je suis ici...

2335

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, oui, il y a pas de problème.

2340

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

J'aimerais avoir le profil de la santé publique, au niveau de la Côte-Nord. Est-ce qu'il est vrai que l'année passée, la majorité des causes de décès étaient reliés à des cancers?

2345

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Cartier.

2350

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

Ce que je peux vous dire, c'est que oui, les taux de cancers sur la Côte-Nord sont plus élevés qu'ailleurs. Est-ce que c'est la première cause, je ne le sais pas. C'est tout ce que je peux vous dire.

2355

PAR LE PRÉSIDENT:

Quand vous dites que les taux de mortalité pour cause de cancers sur la Côte-Nord sont plus élevés qu'ailleurs, êtes-vous capable de me donner la comparaison pour l'ensemble du Québec et la comparaison pour la Côte-Nord, et me dire si cet écart est significatif ou non?

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

2360 Je sais que l'écart est significatif. Je peux pas vous donner le chiffre, je pourrais vous le donner demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365 Vous pourrez me l'apporter demain, s'il vous plaît?

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

2370 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2375 Est-ce que vous avez des études épidémiologiques sur l'incidence et la prévalence du cancer dans la région?

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

2380 Je sais qu'il y a un atlas de cancers qui est paru récemment; c'est pas comme telle une étude épidémiologique, c'est un bilan provincial des taux de cancers par région. Maintenant, c'est pas comme telle une étude épidémiologique.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2385 Et est-ce que vous avez fait des liens avec des facteurs causals?

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

2390 Je vais vous dire, ce document-là est, en tout cas, est pas disponible pour l'instant, mais je sais qu'il a été produit. On n'a pas eu le temps de faire des analyses de liens entre par exemple, je sais pas, la pollution atmosphérique ou des facteurs environnementaux et le cancer.

2400 Au départ, en tout cas, ce serait des hypothèses. C'est sûr qu'il y a une plausibilité, mais c'est loin d'être démontré.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2405 Alors j'imagine que si le cancer est plus élevé, comme vous l'avez dit, dans cette région qu'ailleurs, ça va devenir une priorité d'étude de votre part?

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

2405 C'est déjà une priorité d'intervention, au niveau de la Direction de santé publique, le cancer est comme tel une problématique prioritaire.

Maintenant, c'est sûr que les recherches au niveau de liens entre des facteurs environnementaux et le cancer, ça c'est autre chose. Mais effectivement, c'est plausible.

2410 Il faut quand même regarder par contre la nature des rejets. Par exemple, dans le cas des émissions par exemple dans la région de Port-Cartier, je n'ai pas en mémoire de source de pollution industrielle de nature cancérigène, mettons.

PAR LE PRÉSIDENT:

2415 Mais ça, l'intervenant là-dessus a pas indiqué que c'était nécessairement une usine dans le voisinage immédiat; ça peut être plus loin.

2420 Est-ce que s'il y a un écart significatif de mortalité par cancer dans la région, est-ce que vous avez identifié les cancers, excusez-moi l'expression, mais les plus populaires ou les plus répandus, ou si c'est ça que vous allez me donner demain avec plus d'information?

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

2425 Écoutez, je peux vous dire qu'au départ, à ma connaissance en tout cas, c'est sûr que le cancer du poumon arrivait, si je me souviens bien, en tête de liste, comme on dit.

Par contre, c'est sûr que le tabagisme contribue pour une part à cette situation.

2430 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Oui, c'est assez connu que le tabagisme contribue pour une part, mais c'est un facteur additionnel, et il y a des études qui permettent d'isoler le tabagisme par rapport à des facteurs atmosphériques.

2435 Finalement, vous avez pas de réponse, si je comprends bien?

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

2440 Pas pour l'instant.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2445

Monsieur le Commissaire, je peux peut-être donner un élément d'information là-dessus, j'ai quelques notes sur le compte rendu de la présentation portant sur l'étude descriptive dont on parle, de l'incidence du cancer au Québec 89-93, atlas des cancers, je pense que c'est à ça que mon collègue de la Santé fait allusion.

2450

Je vous note deux (2) petits paragraphes, on dit:

2455

"À cette occasion, l'utilité du type d'étude réalisée ainsi que ses limites ont toutefois été mieux précisées. Il s'agit en fait d'une étude de type descriptif. Dans le cas qui nous concerne, l'étude a permis d'identifier les régions où l'incidence de différents sièges de cancers est la plus élevée. Les limites des études de type descriptif sont à l'effet que celles-ci servent essentiellement de base à l'élaboration d'hypothèses de travail, dans le cadre de projets de recherche visant à identifier plus précisément les agents causals et les niveaux d'exposition responsables."

2460

Et je termine en citant un dernier paragraphe important:

"Cela dit, ce sont les résultats obtenus en regard de la chloration de l'eau potable qui concernent le plus notre ministère."

2465

Le ministère de l'Environnement. L'étude rapporte notamment que:

2470

"Un léger excès de cancer de la vessie est observé chez les populations desservies par une eau chlorée. Il faut garder en mémoire que les limites mentionnées plus haut s'appliquent également à ces résultats et que des études plus détaillées sont nécessaires pour confirmer cette tendance."

Alors c'est des notes que nos spécialistes ont rédigées à cet effet-là, qui ne sont pas partie à un document.

2475

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

C'est parce que moi, je fais référence aussi, il y a un problème de trihalométhanes au niveau de l'aqueduc à Sept-Îles.

2480

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui; ce qui est un autre problème qu'on abordera certainement dans les journées qui viennent.

2485

O.K., revenons maintenant à votre autre question sur les lignes à haute tension d'Hydro-Québec, leur entretien.

2490 Il me semble que dans le document de référence ici, on parle également de l'entretien des voies ferrées, si ma mémoire est bonne. Mais en tout cas, dans le cas d'Hydro-Québec, l'utilisation de phytocides.

Et vous demandiez si ces éléments-là étaient pris en compte dans l'analyse de l'eau, on revient toujours à l'eau, c'est l'eau qui est notre fil conducteur.

2495 Alors on va aller vérifier auprès du représentant d'Hydro-Québec. Est-il bien vrai que les phytocides sont utilisés pour entretenir les lignes?

PAR M. LUC IMBAULT:

2500 Oui, effectivement, il y a un programme d'entretien pour les lignes de transport, chez Hydro-Québec, qui prévoit l'arrosage aérien et terrestre avec des phytocides.

2505 Ces programmes d'entretien d'arrosage sont soumis à des examens des impacts environnementaux, et les gens donc peuvent s'exprimer lorsqu'il y a des projets d'entretien qui sont déposés par Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2510 Est-ce qu'il y a une variante d'une année à l'autre sur les produits qui sont utilisés? Parce que monsieur a évoqué du 2-4D, il a évoqué du Sylgard 309, est-ce que c'est, bon an mal an, les mêmes produits que vous utilisez ou s'il y a des modifications d'une année à l'autre?

PAR M. LUC IMBAULT:

2515 Bon an mal an, on utilise toujours les mêmes produits, par rapport aux préoccupations de monsieur Gélineau.

2520 Peut-être qu'on peut préciser que le programme d'arrosage prévoit le respect de zones sensibles, justement pour empêcher la migration de phytocides vers les cours d'eau, et ces programmes-là sont soumis au ministère de l'Environnement et, comme je le disais, cette procédure fait partie, est soumise à une évaluation des impacts environnementaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2525 Oui, il y a déjà eu des audiences là-dessus.

PAR M. LUC IMBAULT:

2530 Absolument, oui.

2535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est bien sûr.

On va aller vérifier auprès du ministère de l'Environnement, donc je referai pas l'audience dans l'audience, je recommencerais pas cette audience-là, mais on va aller vérifier au niveau du suivi, de ce qui a été fait, et si ça est observé dans l'eau. Ça va?

2540 **PAR M. SERGE BEAULIEU:**

Oui, effectivement, le projet de pulvérisation aérienne a fait l'objet d'un décret par le gouvernement, il a été autorisé pour l'année 97 dans un premier temps, où c'est qu'il était assujetti à un train de mesures, dont il y avait des suivis sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.

En 98, le projet a fait l'objet d'un autre décret pour quatre (4) années supplémentaires, étant donné que les études étaient concluantes, si on veut.

2550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et en 98, quels sont les suivis que votre ministère a exercés sur la mise en oeuvre de ce programme-là?

2555 **PAR M. SERGE BEAULIEU:**

Il faudrait que je vérifie, c'est un suivi qui a été fait par la Direction de l'évaluation environnementale des projets en milieu terrestre. C'est eux autres qui font le suivi, au niveau des rapports.

2560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ceux-là, ils sont chez vous, est-ce qu'ils sont en région ou s'ils sont au central?

2565 **PAR M. SERGE BEAULIEU:**

Ils sont au central.

2570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2575 Est-ce qu'au bout de l'année, il y a une espèce de rapport conclusif qui est fait de la surveillance de ce programme-là, j'imagine?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

2580 Oui, effectivement, à toutes les années il y a un rapport d'exécution des travaux qui est transmis au ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Vous me donnez le rapport, s'il vous plaît.

2585 **PAR M. SERGE BEAULIEU:**

 Je l'ai pas sous la main mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

2590 Mais vous me l'apporterez.

2595 Et deuxièmement, je veux savoir, est-ce que vous avez fait, suite à des plaintes, ou à des doutes, ou à des inquiétudes, est-ce qu'il y a eu quelques vérifications auprès de certains cours d'eau ou auprès de certaines prises d'eau, de certains points stratégiques qui étaient particulièrement importants?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

2600 Oui, l'an dernier, on a fait un suivi au niveau du respect des bandes de protection, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2605 Et ça, c'est le central ou le régional?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

2610 C'était le régional.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Donc vous avez fait un suivi?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

2615

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2620 À la région?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

Oui.

2625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez fait un rapport?

2630 **PAR M. SERGE BEAULIEU:**

Un rapport d'inspection, effectivement, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2635 Ça va.

PAR M. SERGE BEAULIEU:

2640 On va s'assurer de vous le transmettre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 Non, non, mais voyez-vous, c'est comme ça qu'on peut valider ou invalider une information. Si vous me dites, monsieur le Président, on a fait une inspection, votre rapport va démontrer qu'effectivement, vous avez fait une inspection; et si quelqu'un est pas satisfait, il pourra vérifier oui ou non qu'est-ce qui en est sorti.

2650 C'est ça le principe. Sinon les gens disent, oui ils l'ont fait, mais on le sait pas. Alors pour qu'on le sache, bien, vous me le déposez.

2655 Et à ce moment-là, si monsieur veut aller vérifier, bien, il saura que oui, il y a quelque chose qui a été fait. Correct?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

2660 Parfait.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2665 Permettez, monsieur le Président, qu'on vous dépose le rapport d'inspection pour votre décision à l'effet s'il devient public ou pas; on a à vérifier si ce sont des documents publics. Alors on pourra vous le déposer pour jugement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2670 Si le document est pas public, la Commission en prendra connaissance et verra, selon ses règles qui sont assez complexes, pour voir si cela peut être diffusé ou non.

Pour l'instant, vous pouvez le déposer sous bénéfice d'inventaire, à ce niveau-là.

2675 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Merci, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2680 Oui monsieur.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

2685 Je me posais juste la question, à savoir est-ce qu'il y a des arrosages à tous les ans? Parce que je sais qu'Hydro-Québec s'apprête à arroser cette année, là.

2690 Je me demande si ces prélèvements-là, la fréquence qu'ils sont pris, suite aux arrosages, le délai c'est quoi? Parce que tu as des produits biodégradables, dans ce composé-là qui est le Tordon 101, et puis tu as des produits qui sont photodégradables, mais ils ont une durée de temps limitée dans le temps.

Je me demande, est-ce que les analyses ou les prélèvements qu'on fait pour analyse, est-ce qu'ils suivent de près les arrosages et puis les régions qui sont arrosées ou si...

2695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Les délais.

2700 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705

On va d'abord vérifier auprès d'Hydro-Québec. Est-ce que les arrosages sont annuels?

PAR M. LUC IMBAULT:

2710

Non, les arrosages ne sont pas sur une base annuelle. Ils sont échelonnés en général sur des périodes qui varient de sept (7) à huit (8) ans, dépendamment des régions et de la capacité de repousse. Donc c'est en général à tous les sept (7) ou huit (8) ans, on va faire un programme d'entretien pour un corridor en particulier.

2715

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, c'est pas à chaque année?

PAR M. LUC IMBAULT:

2720

Non. En fait, ce qui peut laisser les gens sous l'impression que c'est à chaque année, c'est qu'on a beaucoup de corridors. Alors ça nous donne l'obligation d'y aller d'une façon un peu systématique.

2725

PAR LE PRÉSIDENT:

2730

Et quand vous avez votre autorisation, qui est allongée pour quatre (4) ans, ça veut pas dire que vous allez repasser quatre (4) fois à la même place, mais vous avez simplement une autorisation pour intervenir pendant quatre (4) ans sur les corridors que vous déterminez, selon l'âge de la repousse?

PAR M. LUC IMBAULT:

2735

C'est exactement cela.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon.

2740

Ministère de l'Environnement, j'imagine que vous avez vérifié là où ils avaient arrosé?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

2745

Vous parlez pour la dernière année, pour 1998?

PAR LE PRÉSIDENT:

2750

Oui, pour le rapport que vous allez me déposer.

PAR M. SERGE BEAULIEU:

2755

Oui, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2760

Et quel est le délai, après l'arrosage, que vous avez observé?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

Sur le terrain?

PAR LE PRÉSIDENT:

2765

Oui.

PAR M. SERGE BEAULIEU:

2770

C'était environ, c'était à peu près un mois après; visuellement, pour voir l'effet du phytocide sur la végétation, c'était environ un mois après l'exécution des travaux.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2775

Et le suivi sur les eaux de surface et les eaux souterraines, c'est fait par qui et comment?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

2780

Ça a été fait par un consultant d'Hydro-Québec, je crois, mais j'ai pas vu ce rapport-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2785

C'est pas le ministère de l'Environnement qui fait ce suivi-là?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

Non.

2790 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Et à ce moment-là, quelles sont vos relations, est-ce que la Direction régionale doit valider la méthode ou doit valider les données; comment ça se passe?

2795 **PAR M. SERGE BEAULIEU:**

Au niveau du suivi sur le terrain?

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2800 Sur les eaux souterraines et de surface.

PAR M. SERGE BEAULIEU:

2805 Ces rapports-là, comme je disais, ont été transmis en 97, après les travaux de 97, parce que c'était une condition au décret de 97.

Pour le suivi de 98, parce que 99 on n'est pas encore dedans, là je sais pas s'ils sont rentrés, ces suivis-là.

2810 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Mais comment ça se fait, là, quelles sont les relations que vous avez avec le consultant et Hydro-Québec sur les eaux souterraines et les eaux de surface?

2815 **PAR M. SERGE BEAULIEU:**

C'est pas nous autres qui fait le suivi, les rapports sont transmis à la Direction des évaluations environnementales en milieu terrestre.

2820 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

À Québec, bon. Alors qui suit ça, à Québec, et comment?

2825 **PAR M. SERGE BEAULIEU:**

On pourra vérifier.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2830

On va laisser monsieur Latulippe distribuer la question, peut-être.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2835 Monsieur le Commissaire, au départ, mon collègue pourra confirmer, il doit y avoir un devis qu'on donne au consultant pour encadrer le mandat qu'on lui donne. Et le résultat est acheminé à l'intérieur du ministère, au central à Québec.

Je vais vérifier quel suivi on y a donné, on pourra vous revenir là-dessus demain.

2840

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai peur qu'on parle de deux (2) choses différentes.

2845

Quand j'ai demandé si la région faisait un suivi, on m'a dit oui, et on va me donner un rapport d'inspection.

Mais là, je dois comprendre que c'est un suivi un mois après, sur l'état de la végétation; ce n'est pas un suivi sur la qualité de l'eau ou sur l'influence sur l'eau souterraine ou de surface.

2850

Est-ce que je me trompe?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

2855

C'est exact, monsieur, vous vous trompez pas, parce que le suivi qu'on faisait, c'était un suivi visuel sur le respect des bandes tampons des éléments sensibles, et puis sur les méthodes, aussi, qui auraient pu être utilisées.

Le respect, la présence des permis pour les entrepreneurs, une suite de mesures.

2860

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est un suivi visuel sur le respect des conditions sur les bandes tampons, sur les aires de protection?

2865

PAR M. SERGE BEAULIEU:

Exactement.

2870

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça.

2875

Tandis qu'un autre suivi sur les eaux elles-mêmes est fait par un consultant engagé par Hydro-Québec, et suivi par une équipe du central, selon un certain devis; c'est ça?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

2880

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2885

Vous nous donnerez des informations.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2890

Je pense, monsieur le Président, qu'on pourra vérifier et vous donner les résultats de ce suivi-là de la même façon, sous protêt, pour votre décision.

PAR LE PRÉSIDENT:

2895

D'accord.

Ça va, monsieur Gélineau?

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

2900

Bien là, mes préoccupations, juste en finissant, c'est parce que la durée de vie, je pense, au niveau du 2-4D, si je me souviens, d'après les documents que j'ai vus, c'est entre deux (2) et quinze (15) jours. Donc si on y va un mois après!

2910

Je vas vous dire pourquoi est-ce que je m'inquiète à ce niveau-là, c'est parce que nous autres, au niveau de la formation géologique, ici, on a un socle granitique qui fait en sorte que les eaux de ruissellement sont vite dirigées dans les bassins de drainage, et puis je me dis que si on fait un suivi un mois après, pour un produit qui peut se biodégrader en l'espace de quinze (15) jours, je me dis, la population a amplement le temps d'en consommer, par le biais des eaux de ruissellement et éventuellement, comme Port-Cartier, la bouche de captage des eaux est située dans la rivière aux Rochers.

2915

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors il faudrait voir si le devis tient compte de la nature du sol granitique, ce serait important à vérifier.

2920 Est-ce qu'à Hydro-Québec, vous êtes au courant du devis de suivi des eaux?

PAR M. LUC IMBAULT:

2925 Peut-être pas précisément, là, mais en fait, je peux peut-être juste apporter une précision par rapport aux campagnes d'analyses des eaux souterraines et des eaux de surface.

2930 Hydro-Québec, c'est toujours la façon de faire qu'on utilise, d'embaucher le consultant pour fournir les analyses et faire le suivi environnemental au niveau du ministère, mais on ne fait affaire qu'avec des laboratoires dont les méthodologies sont approuvées par le ministère de l'Environnement.

2935 Pour ce qui est des eaux de ruissellement, je pense que ce que vous vouliez dire, monsieur Gélineau, c'est pas qui ont biodégradé mais plutôt qui ont migré dans l'environnement. Lorsqu'on fait une campagne d'arrosage, de façon générale, c'est pour éliminer de la végétation, donc de façon générale, le sol est plus terreux que rocheux.

Et avec les zones tampons, on pense qu'on a des programmes qui nous permettent d'éviter que les eaux migrent dans des nappes et dans des eaux de surface.

2940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

L'intervention de monsieur Gélineau était à l'effet de savoir le délai entre l'arrosage et l'observation.

2945 Merci.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

2950 Je vous remercie!

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CÔTE-NORD

PAR LE PRÉSIDENT:

2955 Madame Claudette Villeneuve, s'il vous plaît.

PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:

2960 Monsieur le Président, madame, monsieur le Commissaire, mon nom est Claudette Villeneuve, je suis du milieu environnemental dans la région.

2965 D'abord, j'aimerais apporter quelques petites précisions. Le milieu environnemental se résume peut-être à trois (3) organismes et à d'autres petits groupes qui oeuvrent dans leur municipalité. Je parle de trois (3) organismes qui sont plus présents dans le secteur de Sept-Îles et deux (2) autres dans la région de Baie-Comeau.

2970 Nous avons avec nous autres monsieur Marc Larin, qui est du comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, et nous avons aussi la CAPE de Baie-Comeau, qui n'est pas ici ce soir, mais qui oeuvre beaucoup dans le milieu.

2975 Ici, dans la région immédiate de Sept-Îles, bien sûr vous avez la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles qui oeuvre au niveau de la ville de Sept-Îles, vous avez le comité ZIP de la côte nord du golfe, qui oeuvre de Pentecôte jusqu'à Blanc-Sablon, et vous avez le Conseil régional de l'environnement.

2980 Tous ces organismes-là font un travail de concertation et ils font beaucoup de recherches et d'études, et ils partagent leurs connaissances. Nous pourrons vous dire, lors des prochaines audiences, ce que nous avons fait chacun individuellement, pour pas vous donner tout en détail ce soir.

2985 Dans un premier temps, tantôt on a parlé des cas de cancers, bien sûr que les organismes environnementaux de la région se sont beaucoup inquiétés de ce problème-là, et c'est pas d'aujourd'hui, ça date de plusieurs années, de près de cinq (5) ans, et on l'a rattaché beaucoup aux problèmes des dérivés du chlore dans l'eau.

2990 Alors on l'a dénoncé assez souvent publiquement, et on va en reparler encore lors de la présentation des mémoires.

J'aimerais vous dire qu'en fin de semaine, il y a eu une assemblée, un colloque si vous voulez, du comité ZIP côte nord du golfe, qui réunissait des gens de Blanc-Sablon jusqu'à Pentecôte, et des représentants, et nous avions même avec nous le maire de Blanc-Sablon, nous avions un représentant de Saint-Augustin, et les problèmes sont à peu près égaux sur tout le

territoire, et on n'a pas eu, si vous voulez, des problèmes plus spécifiques que ceux que je vais vous donner, et qu'on s'est entendu pour travailler.

2995

Il y a l'érosion des berges, on l'a apporté un petit peu tantôt.

3000

Il y a les dépotoirs clandestins, et en Basse-Côte-Nord, c'est un problème qui est assez important, qui est très important, je dirais même, et la présence de dépôts de matériaux ferreux qui causent un problème majeur dans ce secteur-là.

3005

Il y a les milieux humides, la conservation des milieux humides, l'identification des milieux sensibles rattachés au Saint-Laurent, au golfe Saint-Laurent j'entends, qui font partie aussi des priorités.

Il y a les déchets internationaux qui nous arrivent parfois par marée, sur le bord de la plage, et sur lesquels on essaie de travailler aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

3010

Ils arrivent par marée ou par bateau?

PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:

3015

Bien, ils arrivent par marée des bateaux!

Et le fameux problème d'eaux usées, et c'est un problème qui est commun à plusieurs municipalités, je parle en Basse-Côte, là, plus particulièrement.

3020

Les questions que j'aimerais vous poser, c'est pas des questions qui sont une par rapport à l'autre, alors si vous me permettez, je vais vous les poser une après l'autre, et si vous trouvez - s'il y a encore d'autres personnes après moi, bien, je me limiterai, je reviendrai demain.

3025

D'abord, dans un premier temps, on a parlé de développement durable au cours des présentations, et je me demandais, est-ce que dans la gestion de l'eau au Québec, on a une méthode d'évaluation pour savoir si notre gestion répond au concept du développement durable. Et si c'est le cas, est-ce qu'on a un indicateur des résultats?

3030

Ça, ce serait ma première question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3035

Oui.

PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:

Est-ce que vous voulez que je pose les autres?

3040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, posez-moi les autres et on verra bien. On est ici pour deux (2) jours, alors!

PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:

3045 D'accord. La deuxième: est-ce que le moratoire qu'il y avait sur les nouvelles entreprises qui voulaient exploiter l'eau souterraine pour l'embouteillage, est-ce que ce moratoire-là a été levé? On reste loin, et j'en ai pas entendu parler, et je sais que c'est une préoccupation.

3050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, on peut répondre tout de suite à ça, le moratoire, il est mort à son échéance, il a pas été reconduit. Donc il y a pas de moratoire.

3055 **PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

Ça veut dire qu'il a été levé, il y a plus de moratoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3060 Il y a pas de moratoire.

PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:

3065 L'autre question, O.K., une question qu'il y a dans le document à l'effet, devrait-on constituer des contraintes à la prise de contrôle de la ressource eau par des sociétés étrangères.

3070 J'aimerais savoir si l'entente ALÉNA peut avoir des impacts sur notre obligation au Québec de vendre de l'eau aux pays qui sont régis par l'ALÉNA. C'est une préoccupation environnementale, celle-là.

3075 L'autre question, ça c'est plutôt régional, est-ce que l'impact de l'exploitation forestière sur les lacs et cours d'eau a été évalué? Est-ce qu'aussi, on a vraiment pu savoir si les entreprises d'exploitation forestière ont bien respecté les normes, la réglementation quant à la protection des cours d'eau.

Alors ce sont les questions auxquelles j'aimerais avoir des réponses.

PAR LE PRÉSIDENT:

3080

Merci. Je vous rappelle, à vous comme à monsieur Gélineau, monsieur Gélineau en a posé quatre (4) et j'en ai retenu deux (2), il y en a une qui reste en plan sur les municipalités, l'eau potable et les normes d'analyses, alors si jamais vous voulez vous réinscrire, monsieur Gélineau, on peut se réinscrire, reposer des questions.

3085

Allons à la première, qui me semble assez complexe, malheureusement on va se ressentir de l'absence des Affaires municipales sur une question comme celle-là, mais quand même, est-ce qu'on a actuellement une méthode d'évaluation sur nos interventions dans le secteur de l'eau, surtout en rapport au développement durable, et est-ce qu'on a des indicateurs de résultats.

3090

Depuis vingt (20) ans, on a dépensé des milliards, tant dans les municipalités que dans les entreprises industrielles, que dans le milieu agricole, est-ce qu'on a des indicateurs de résultats?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3095

Monsieur le Président, et mes collègues sont invités à compléter, évidemment c'est une question extrêmement large.

3100

Je vous signale que la gestion de l'eau au Québec n'est pas faite de façon intégrée, c'est un questionnement qui apparaît dans le document de consultation; j'entends, par gestion intégrée, c'est-à-dire une concertation, quelle que soit l'échelle. Évidemment, on parle d'échelle de bassin versant, mais même sans l'échelle du bassin versant, d'une façon intégrée sur l'entièreté d'une rivière ou sur une partie, alors c'est assez sporadique, au Québec, la gestion intégrée, et on peut dire qu'à toutes fins pratiques, ça n'existe pas véritablement.

3105

Alors la question était, la gestion intégrée par rapport au développement durable, c'est bien sûr que n'ayant pas de gestion intégrée, il est difficile d'avoir des indicateurs de mesures à cet effet-là.

3110

Et la politique, et la consultation sur l'eau, qui vise l'élaboration d'une politique, permettrait certainement d'améliorer notre réflexion à cet effet-là.

Je sais pas si dans mes collègues, il y a des gens qui veulent en rajouter; non?

3115

Mais à toutes fins pratiques, c'est à peu près ce qu'on vous donnerait comme réponse.

3120

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

La gestion intégrée est un concept qui fait appel à un certain nombre de facteurs, vous l'avez déjà expliqué, entre autres qui est utile pour régler les conflits d'usage et pour planifier l'utilisation de la ressource.

3125

Mais est-ce que le concept de gestion en fonction des écosystèmes fait partie du concept de gestion intégrée, et est-ce que ce concept de gestion en fonction des écosystèmes pourrait être accompagné d'une série d'indicateurs de santé des écosystèmes, qui finalement seraient les indicateurs ultimes du fonctionnement de gestion axée sur les écosystèmes.

3130

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je vais demander à Pierre Auger d'apporter des éléments d'information là-dessus.

3135

PAR M. PIERRE AUGER:

Oui, monsieur le Commissaire, oui, effectivement, la notion d'écosystèmes cadre très bien avec la notion de gestion intégrée, parce que par définition, un écosystème, c'est justement la relation des êtres vivants dans un milieu donné.

3140

Donc par définition, si on prend comme base par exemple un bassin versant et qu'on essaie d'évaluer la qualité des écosystèmes, évidemment il y a plusieurs façons d'évaluer des écosystèmes, je suis pas un spécialiste en écologie, mais il est évident que des instruments de mesure qui pourraient permettre d'évaluer la santé par exemple d'un écosystème seraient déjà un bon indicateur de la performance d'une gestion intégrée sur un bassin versant donné.

3145

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3150

Et, monsieur le Commissaire, pour aller dans la même foulée que la première question de madame, notons qu'à la page 9 du document de consultation, on y lit, dans les orientations et les objectifs généraux du gouvernement que:

"La stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer du développement durable."

3155

Et le besoin d'une politique de l'eau au Québec s'inscrit dans une optique où le développement durable est tout à fait présent dans les orientations et dans la réflexion qu'on donne.

3160

On le retrouve également à la page 10, les éléments:

"En adoptant cette orientation, le développement a souhaité inscrire le développement durable au cœur de l'action. Alors cette consultation sur l'eau soulève ce défi dans la mesure où l'eau constitue à la fois une partie importante de notre environnement quotidien, une des plus

3165 précieuses ressources renouvelables dont nous disposons et un milieu de vie pour des dizaines d'espèces fauniques et floristiques."

Donc l'aspect développement durable est pris en compte dans le questionnement qui doit nous mener à une politique de l'eau.

3170 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Si vous me permettez, Denis Laflamme qui voudrait rajouter quelques petites choses.

3175 **PAR M. DENIS LAFLAMME:**

Oui, monsieur le Commissaire. J'aimerais également vous rajouter qu'à la Direction des écosystèmes aquatiques, depuis quelques années, on travaille également sur l'ensemble de l'écosystème, en ce sens qu'on évalue c'est quoi les répercussions des pressions agricoles, 3180 urbaines, industrielles, sur le benthos et sur les communautés de poissons.

Donc, on s'attarde non seulement à la qualité de l'eau, mais on veut tracer un portrait de l'ensemble de l'écosystème des principales rivières du Québec.

3185 Alors il y a des rapports qui ont sorti dernièrement sur la rivière Chaudière, on pense aussi à la rivière Yamaska, où on fait un suivi de l'état de santé de l'ensemble de l'écosystème, non seulement de l'eau mais également des communautés benthiques, poissons, et même de la bande riveraine.

3190 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Alors le benthos, ça se mesure, donc ça peut constituer un des indicateurs, finalement, de la santé de l'écosystème, les communautés de poissons également, il y a des inventaires, des mesures qui sont prises, c'est un autre indicateur qui pourrait être utile pour apprécier l'état de 3195 santé des écosystèmes.

Et l'état de santé des écosystèmes, j'imagine, c'est des facteurs de durabilité? Quand on parle de développement durable, on mesure ça de cette façon-là, j'imagine?

3200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce qui me semble plus complexe. Alors là-dessus, je pense qu'on commence à avoir un certain nombre d'indicateurs, indicateurs de qualité de l'eau, qualité brute, on en a eu sur la Yamaska, on a une idée par exemple de l'érosion, de la charge en phosphore dans les rivières, de 3205 l'évolution des cours d'eau, certains qui récupèrent, d'autres qui prennent plus de temps à récupérer.

On a donc aussi des indicateurs biologiques, soit en termes de biodiversité, soit en termes de benthos, de populations de poissons.

3210

Ce qui me semble plus complexe, c'est les pressions de développement sociopolitique par rapport à la capacité de support d'un écosystème. Prenons des exemples, on sait que les golfs se répandent, mais que les golfs posent des saprés problèmes d'environnement.

3215

On sait que la fréquentation des cours d'eau s'améliore, mais que l'utilisation des moteurs hors-bord à deux (2) temps est une question de pollution assez grave; que l'écotourisme se développe, mais qu'il y a des formes d'utilisations agressives du milieu qui sont pas nécessairement inscrites dans la durabilité.

3220

C'est ça qui me semble les facteurs, comme vous dites, les indicateurs qui sont plus complexes à déterminer.

3225

Quand les groupes viennent nous voir et viennent dire, quand est-ce que vous allez arrêter les moteurs à deux (2) temps sur les cours d'eau, donc il y a une espèce d'ambiguïté ou d'ambivalence. C'est qu'au moment où on commence à retrouver des usages, on risque de retrouver des usages non durables, de sorte qu'au moment où on fait un gain, on risque d'inscrire une perte, s'il y a pas une forme d'intégration de manière plus globale.

PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:

3230

Donc, on pourrait très bien faire des recommandations, lors de notre mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3235

Oh ciel, oui! Parce qu'il y a pas de réponse écrite d'avance là-dessus.

PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:

3240

O.K. J'attends pour les autres réponses?

PAR LE PRÉSIDENT:

On va aller chercher la question de l'exportation.

3245

Sur l'ALÉNA, madame, on peut dire, j'ai référé tantôt, l'intervenant précédent, votre collègue, monsieur Larin, aux transcriptions d'audience du 17 mars en soirée, ce qu'on peut dire d'une manière globale, ce que l'audience a fait apparaître, c'est quand c'est dans un contenant, c'est déjà une chose qui est commercialisée et qui fait donc partie de l'ALÉNA. Parce que l'eau embouteillée, il en existe depuis de nombreuses années, et comme ça, quand c'est dans un contenant, ça rentre dans l'ALÉNA.

Quand c'est une dérivation, ou un pipeline, ou quelque chose d'important, cela serait considéré comme de l'eau naturelle et ne s'inscrirait pas dans l'ALÉNA.

3255 Ce qui n'est pas clair, c'est quoi le contenant, et si par exemple une citerne est un contenant, c'est de l'exportation en vrac dans une citerne, et là, on l'a pas fait analyser au plan juridique parce qu'il faudrait voir l'original anglais et la traduction, est-ce qu'un bateau-citerne, est-ce qu'un camion-citerne, c'est un contenant au même titre qu'une bouteille d'eau et donc, est-ce que ça s'inscrit dans l'ALÉNA; s'il y en avait, est-ce qu'automatiquement ça passerait comme une matière commerciale ou est-ce que c'est pas soumis - là, il y a une zone grise, il semble bien.

3260
Est-ce que je me trompe en traduisant les échanges qu'on a eus?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3265 Vous avez une traduction impeccable, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3270 Que je suis content!

L'exploitation forestière, quel est l'impact de l'exploitation forestière sur le régime hydrique et sur la qualité de l'eau.

3275 **PAR M. DONALD GINGRAS:**

Oui, monsieur le Président, disons que c'est une question assez vaste. Peut-être d'abord préciser que les dispositions concernant la protection du régime hydrique ou la protection des cours d'eau et des lacs sont contenues dans la Loi sur les forêts, il y a certaines dispositions, et il y en a aussi dans le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public.

3285 Donc ce sont des mesures qui s'appliquent aux forêts publiques. Évidemment, toutes ces mesures-là font l'objet de vérifications qu'on exécute sur le terrain, pour vérifier si les normes sont respectées versus les opérations forestières.

3290 Par contre, jusqu'à cette année, on n'avait pas développé en tant que tel d'indicateurs de résultat. C'est des vérifications qui se faisaient spécifiquement pour chaque compagnie forestière. Je dis jusqu'à cette année, parce qu'en 98, on a développé trois (3) indicateurs de résultats, qui concernent les cours d'eau assez bien, parce qu'un premier indicateur, ça concerne justement les traverses des cours d'eau. On parle ici de l'installation des ponceaux, il y a des normes à suivre, etc.

3295 Un deuxième indicateur s'applique aux lisières boisées, les lisières à laisser lors des opérations de récolte et les lisières qu'on laisse près des cours d'eau.

Et un troisième indicateur, aussi, qui concerne la construction de chemins forestiers. Ici, on parle de distance aussi à respecter de cours d'eau, les eaux d'écoulement, etc.

3300 Donc pour chacun de ces indicateurs-là, cette année, on a commencé à prendre des mesures sur le terrain, de façon à dresser un bilan.

3305 Je peux pas dire, présentement, si ça va être un bilan - il va certainement y avoir un bilan provincial, je sais pas si on va aller jusqu'à faire un bilan régional. On en est aussi à la première année d'expérimentation des indicateurs, il y a certaines intersections à corriger.

Mais effectivement, on a senti le besoin de dresser un bilan provincial à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3310 Ça va être un bilan global ou un bilan qui va nous donner des indications aussi sur une base régionale?

PAR M. DONALD GINGRAS:

3315 C'est ce que je vous disais, monsieur le Président, je peux pas vous dire si, cette année, on va pouvoir avoir des volets régionaux, à l'heure présente. Je crois que la décision est pas prise encore.

3320 Il va certainement y avoir un bilan provincial, mais est-ce que ça va être séparé en volets régionaux, je pourrais pas vous le dire à l'heure présente.

Par contre, si vous voulez, je peux peut-être prendre l'information sur cette question-là plus précise, et la ramener ici.

3325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît.

3330 Dites-moi, vous-même et monsieur Latulippe, dans le "Portrait régional", en page 22, quand on parle de l'application du RNI, donc du Règlement sur les normes d'intervention en forêt, on dit que l'application de ça semble difficile dans la région, et on dit, là j'ai de la difficulté à comprendre, c'est que:

3335	"Certaines des structures non conçues selon les normes du Règlement sur les normes d'intervention présentent des impacts sur les habitats aquatiques. Ces impacts ont conduit le ministère des Ressources naturelles et celui de l'Environnement à changer et adopter le RNI."
3340	C'est adopté le RNI?
	PAR M. PIERRE BERTRAND:
	Oui, oui.
3345	PAR LE PRÉSIDENT:
	"Ainsi que le Règlement sur les habitats fauniques."
3350	J'essaie de comprendre ce que vous dites là. Est-ce que vous voulez dire, le RNI est pas applicable en Côte-Nord, et on l'a modifié, on le transforme quand on l'adapte ici? C'est quoi que le paragraphe signifie?
	PAR M. DONALD GINGRAS:
3355	Disons que le règlement existe depuis 1987, et puis il y a eu certains amendements, évidemment, avec la pratique et avec les connaissances qui ont évolué, il y a eu certains amendements à ce règlement-là qui ont été faits depuis son adoption originale.
	PAR LE PRÉSIDENT:
3360	Il a été adopté quand?
	PAR M. DONALD GINGRAS:
3365	En 1987; vous voyez, ça fait un certain temps.
	Et là-dessus, on fait aussi ces choses-là en concertation avec le ministère de l'Environnement et de la Faune, au niveau de discussion des articles, parce qu'il y a un impact aussi sur la faune et sur l'eau.
3370	Je sais pas si monsieur Bertrand peut ajouter quelque chose.
	PAR LE PRÉSIDENT:
3375	S'il vous plaît, oui.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

3380

Oui, monsieur le Président, je vais demander à Serge Beaulieu d'apporter certaines informations, puisqu'il est membre du Comité interministériel, il a travaillé beaucoup là-dessus.

PAR M. SERGE BEAULIEU:

3385

Oui, effectivement, la plupart des mesures de protection des cours d'eau et de la faune sont intégrées au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public, qui sont la majeure partie des forêts qui sont présentes sur la Côte-Nord.

3390

Il y a certains types d'aménagements, par exemple quand il y a un empiétement qui serait réalisé en cours d'eau, que le ministère de l'Environnement continue de l'autoriser, mais pour toutes les traverses de cours d'eau, l'exploitation forestière en tant que telle, c'est appliqué par le ministère des Ressources naturelles.

3395

On fait de la concertation dans certains cas qui sont plus limites ou à l'extérieur du règlement, si on veut.

PAR LE PRÉSIDENT:

3400

Mais votre paragraphe, à la page 22 ou 23, est-ce qu'il veut dire que le règlement tel qu'il est écrit, il est pas applicable à la Côte-Nord?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

3405

Non, pas du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

3410

Non?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

3415

Non. Le paragraphe, il indique qu'il y a eu des modifications en 96, par rapport au règlement initial de 87, et il y a eu des améliorations.

PAR LE PRÉSIDENT:

3420

Et il y a eu des modifications pour la réglementation pour l'ensemble du Québec?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

C'est ça, exact.

3425

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon. Donc il est mis en application dans les forêts de la Côte-Nord?

3430

PAR M. SERGE BEAULIEU:

Oui, c'est un règlement provincial.

PAR LE PRÉSIDENT:

3435

Bon. Monsieur Gingras, dites-moi, vos indicateurs, quand vous allez les mettre en oeuvre, ça va être quoi; ça va-tu marcher sur une échelle de zéro à dix (10), on va-tu avoir un bulletin avec A+, A-?

3440

PAR M. DONALD GINGRAS:

Je pourrais pas vous le dire présentement, parce que la méthode de compilation est en cours présentement. Ça peut être un pourcentage de réussite ou un pointage, là je pourrais pas vous le dire présentement.

3445

Mais il va y avoir, chose certaine, une qualification si on veut de la réussite du résultat, pour chacun des indicateurs que je vous ai mentionnés tout à l'heure.

PAR LE PRÉSIDENT:

3450

Les résultats seront rendus publics?

PAR M. DONALD GINGRAS:

3455

Oui, c'est des choses qui vont être publiques, oui; quand ça va être compilé, au cours des prochains mois, je sais pas quand exactement.

Parce qu'on a pris les données en 98, et présentement on en est à la phase de compilation.

3460

PAR LE PRÉSIDENT:

Revenons à la question principale posée sur l'impact des pratiques forestières sur l'eau.

3465 On n'a pas besoin de faire des longs sondages dans les journaux pour savoir que les gens sont très inquiets de la gestion des forêts, actuellement.

Est-ce qu'au ministère de l'Environnement, vous avez une étude sur l'impact de la gestion forestière sur le régime hydrique, sur la qualité des eaux?

3470 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Oui, monsieur le Président, et on a déposé auprès de la Commission un document intitulé "Impacts de l'exploitation forestière sur le milieu hydrique, revue et analyse de la documentation", qui date de mars 96.

3475 Donc je pense, sans me tromper, comme le décret qui a modifié le Règlement sur le domaine hydrique public, sur les normes d'intervention c'est-à-dire dans le domaine des forêts du domaine public, il datait de mai 96, le rapport précédait la modification de 96, donc a peut-être amené ces modifications-là.

3480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est votre étude qui a vraisemblablement fait modifier, un des facteurs qui a fait modifier le règlement?

3485 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Je le penserais, oui, compte tenu des dates.

3490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a quelqu'un dans l'assemblée qui sait les principales conclusions auxquelles on arrivait en 96?

3495 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Dans cette étude-là, oui, Denis Laflamme.

3500

PAR M. DENIS LAFLAMME:

3505 Disons que les principales conclusions, la première des choses qu'il faut mentionner, monsieur le Président, c'est qu'on n'a pas de station de suivi de qualité de l'eau en rapport avec l'impact des coupes forestières; d'accord?

3510 Les principales conclusions qui ressortent, c'est qu'on est peu documenté, au Québec, sur l'impact écoforestier, sur la qualité de l'eau comme telle au niveau des sédiments.

3515 Par exemple, ce qu'on avait fait comme suggestion, c'est qu'il fallait restreindre la coupe à cinquante pour cent (50%) des bassins; autrement dit, il faut pas faire de coupe forestière plus que cinquante pour cent (50%) de la superficie des bassins, et de répartir les assiettes de coupe pour éviter finalement d'augmenter les débits de pointe, comme j'avais déjà mentionné, qui peut entraîner une augmentation des sédiments dans les cours d'eau.

3520 Donc il y a certaines règles, comme ça, qu'on a suggérées à l'intérieur de ce rapport-là.

3525 Mais comme tel, au Québec, on n'a pas, si vous voulez, de station de suivi de débit, suivi de quantité de matières en suspension, tous les paramètres physico-chimiques comme on fait par exemple sur d'autres bassins, on n'a pas de suivi, en milieu forestier, en relation avec différentes intensités de coupes forestières.

3530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a un arrimage entre une approche par bassin comme celle que vous proposez là-dedans et le ministère des Ressources naturelles sur les allocations de coupes; est-ce que l'approche allocations de coupes, au Ressources naturelles, marche sur une problématique de bassin?

3535 **PAR M. DONALD GINGRAS:**

Non, pas présentement, monsieur le Président. Les bassins sont pas une limite obligatoire pour les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

PAR LE PRÉSIDENT:

3540 O.K. Parce qu'un de vos collègues nous a expliqué, dans une rencontre antérieure, que les allocations de coupes, sur des territoires, avaient été diminuées, on parlait de deux cent cinquante (250) hectares vers des unités de cinquante (50) hectares, cent (100) hectares, cent cinquante (150) hectares, si je me rappelle, de mémoire, on pourra revérifier aux transcripts.

3545 Mais il y a pas une analyse parallèle, en même temps, sur le bassin lui-même, en disant, l'ensemble des coupes sur un bassin versant devraient pas atteindre cinquante pour cent (50%), comme le suggère monsieur; c'est pas encore intégré?

PAR M. DONALD GINGRAS:

3550 Non, pas au niveau des bassins hydrographiques.

3555 Comme vous dites, la superficie des coupes à blanc d'un seul tenant a été diminuée, cent cinquante (150), deux cents (200) ou deux cent cinquante (250) hectares, dépendant des types de peuplements, et puis il y a aussi certains peuplements, une certaine quantité de peuplements qui doivent être laissés, mais pour des questions fauniques.

Dans une certaine superficie donnée, il y a une proportion de peuplements qui doivent être laissés pour des questions d'abris pour la faune. Mais on parle pas de bassin hydrographique, ici.

3560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3565 Alors j'aimerais que vous me redonniez les mesures, parce que les mesures que votre collègue m'a données, c'est qu'au sud du Québec, on a passé d'unités de deux cent cinquante (250) hectares à cinquante (50) hectares; qu'au centre, on serait passé de deux cent cinquante (250) hectares à cent (100) hectares; et qu'au nord, on serait passé de deux cent cinquante (250) hectares à cent cinquante (150) hectares.

Est-ce que c'est bien ça?

3570 **PAR M. DONALD GINGRAS:**

Si vous voulez, il faudrait que je réfère à mon règlement, je pourrais peut-être vous les apporter demain; parce qu'on parle de chiffres assez précis.

3575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous dites le contraire, on va avoir une belle chicane!

3580 Votre document auquel vous avez référé tantôt, c'est le document de monsieur Jean Roberge, qui est "Impacts de l'exploitation forestière sur le milieu hydrique"; il est coté, dans la documentation, SURF, c'est pas parce qu'on est devenu des sportifs et qu'on fait du surf, mais ça désigne les eaux de surface, dans notre jargon, alors SURF87.

3585 Ça va, madame?

PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:

C'est tous des documents qu'on pourra consulter?

3590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui sont déjà déposés normalement dans le centre de documentation; et s'il l'est pas, il va l'être incessamment. Parce que parfois, la logistique d'organisation est plus lente qu'on voudrait.

3595

PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:

Merci, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3600

Merci, madame Villeneuve.

COMITÉ DES CITOYENS DISTRICT DE LA RIVE

3605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jacques Delagrange, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur.

PAR M. JACQUES DELAGRAVE:

3610 Je représente les citoyens du district de la Rive, ce qu'on appelle communément le secteur des Plages.

3615 Le secteur des Plages vit présentement, je dis présentement, depuis plusieurs années, un problème important concernant les eaux souterraines, l'approvisionnement en eau potable, et le rapport qu'on a présenté tantôt en fait un bon résumé, à la page 10, un problème de contamination, le deuxième paragraphe.

3620 C'est les deux (2) grands volets du problème qu'on rencontre aux Plages, d'une part il y a un problème de contamination par les nitrates que Transports Canada a créés à travers l'utilisation de l'urée, mais c'est pas tellement là-dessus que je vais revenir, il y a d'autres tables bientôt où on aura l'occasion de faire valoir nos doléances, c'est sur le deuxième volet, on parle d'une étude, en 86, du ministère de l'Environnement qui concluait au problème de contamination bactériologique en raison de la non-conformité des installations sanitaires individuelles.

3625 Alors une première question que j'aurais, c'est compte tenu que ce problème-là est connu depuis 86, et de l'impact que ça peut avoir, pourquoi les données ont pas été actualisées sur une base régulière, tout ce temps-là, soit par la Direction de la santé publique, soit par le ministère de l'Environnement, soit par la Ville de Sept-Îles.

3630 Pourquoi les gens ont pas été plus préoccupés de cette question-là?

3635 La deuxième question, c'est concernant ce problème-là des installations sanitaires individuelles, je vous dirai que le principal problème que rencontrent les résidents qui voudraient se rendre conformes aux normes, c'est la question de la proximité de la nappe phréatique. La nappe phréatique est très haute par rapport au sol.

3640 Et si je m'en tiens aux données du règlement Q2R8, auquel vous avez fait allusion plus tôt, à l'annexe D, B et C, on parle des éléments épurateurs classiques modifiés, on fait état d'une distance, d'un écart qu'il doit y avoir entre la base des éléments épurateurs et la nappe d'eau souterraine de quatre-vingt-dix (90) centimètres minimum. Or, à plusieurs endroits, dans le secteur des Plages, on peut pas rencontrer cette distance-là, la nappe phréatique est trop près du sol.

3645 C'est connu, et malgré la connaissance de cette situation-là, et malgré la connaissance des faits depuis 86, des problèmes qu'on vivait là, la Ville de Sept-Îles continue à émettre des permis de construction dans le secteur des Plages.

3650 Elle s'appuie, pour ça, on a posé la question, on nous dit qu'elle s'appuie sur un droit acquis, un droit de construire qu'elle reconnaît aux propriétaires de terrains qui ont été lotis avant 1976, soit au moment de l'adoption du schéma d'aménagement de la MRC.

Alors la question, c'est de savoir, dans un contexte comme celui qu'on vient de décrire, est-ce que le droit acquis qu'on reconnaît, c'est pas un droit de contaminer.

3655 Et le deuxième volet, qu'on pourrait dire, est-ce que le droit acquis, c'est-à-dire lequel a préséance, est-ce que c'est le schéma d'aménagement de la MRC et les droits acquis qui en découleraient ou est-ce que c'est la Loi sur l'environnement, la qualité de l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3660 Il y a juste une chose, avant de m'avancer dans ce beau petit territoire miné, il y a une information que j'ai par ailleurs, qui me dit que monsieur le ministre a nommé un enquêteur, monsieur Jean Vachon, sur ce dossier-là. Et là, je voudrais juste pas embarquer dans une autre enquête, étant moi-même en enquête, et je voudrais vérifier le risque d'interférence de l'un sur l'autre.

Pouvez-vous me donner votre opinion là-dessus, et on verra qu'est-ce qu'on fera ensuite sur vos questions.

3670 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

3675 Oui, monsieur le Président, bon, monsieur Jean Vachon est commissaire enquêteur nommé en vertu de la loi, je pense que c'est l'article 123 de la loi, donc c'est une commission d'enquête qui a à peu près les mêmes pouvoirs que la vôtre.

Toutefois, je peux donner le mandat qui a été octroyé par le ministre à cette enquête-là, donc c'est:

3680 "De faire enquête sur la contamination de la nappe phréatique et des sols dans le secteur des Plages de la ville de Sept-Îles et sur l'effet de cette contamination notamment sur l'approvisionnement en eau potable des résidents dudit secteur."

Donc ça, c'est le mandat qui a été donné par le ministre.

3685 Et comme vous l'avez souligné, je pense qu'on pourrait porter flanc certainement à l'interférence, si on discutait de cet aspect-là qui va être discuté par monsieur Vachon, d'une part.

Ce n'est pas comme sub judice, mais je pense que c'est un forum qui a un mandat précis dans ce sens-là.

3690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Relisez-moi le mandat, que je voie sur quoi il porte bien, que je comprenne bien.

3695 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Oui.

3700 "Enquêter sur la contamination de la nappe phréatique et des sols dans le secteur des Plages de la ville de Sept-Îles et sur l'effet de cette contamination, notamment sur l'approvisionnement en eau potable des résidents dudit secteur."

3705 On pourra, monsieur le Président, si vous le souhaitez, si vous le jugez opportun, vous déposer la facture officielle du mandat signé par monsieur Bégin, qui est un document qui pourrait vous être soumis sous protêt également.

C'est la reproduction de ce que je viens de vous donner, essentiellement.

3710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va d'abord aller voir la question des permis accordés par la municipalité sous le prétexte qu'il y avait là une coutume d'avant 1976.

3715 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Bon, d'une façon générale, je pense qu'il est important de souligner, et la Cour l'a abondamment souligné, notamment dans une cause de la région de Trois-Rivières, il y a absolument pas possibilité d'opposer des droits acquis lorsque la santé ou la sécurité publique est en jeu; même la Charte des droits et libertés de la personne a été battue en brèche, lorsqu'on parle de sécurité publique, de santé publique. Donc il y a pas de droit acquis à polluer, bien sûr, et lorsqu'on peut mettre en cause une problématique de santé publique, les droits acquis tombent.

3720 Il y a également toute la connotation générale, je pense, qu'il faut souligner peut-être en matière d'environnement, les tribunaux ont abondamment discuté de l'intérêt public général versus l'intérêt particulier, et tout ce qui regarde la protection des cours d'eau, si on est à même de démontrer qu'il y a intérêt public en environnement, il ne peut être question d'y opposer un intérêt privé, et notamment dans une cause concernant la MRC d'Abitibi versus Ibitiba Ltée, on a donc confirmé, la Cour a confirmé une notion extrêmement importante, la notion d'expropriation déguisée qui était inapplicable en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

3730

Donc on voit que même - parce qu'on peut prétendre par exemple qu'il y a eu beaucoup de jurisprudence en matière d'aménagement du territoire où une personne prétendait que par un changement de zonage, son terrain ne servait plus à rien, notamment pour les fonctions écoles, bon, institutionnelles.

3735

En matière d'environnement, ce n'est pas opposable, et les tribunaux, à plusieurs fois, sont venus démontrer que le droit de propriété individuelle est assujetti à la législation et réglementation quelles qu'elles soient.

3740

Et d'autant plus qu'en matière - ça, c'est dans l'intérêt public général - en matière de santé publique, il est absolument pas question de droits acquis.

Donc là, je ne connais pas le dossier d'une façon spécifique, mais si on démontre une question de santé publique, vous pouvez pas opposer une défense de droits acquis là-dessus.

3745

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Il y avait, en 86, une étude. Est-ce que le ministère de l'Environnement a continué de faire un suivi sur les données de pollution et les risques potentiels pour la santé, de ce phénomène-là qui était connu?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Je vais demander à madame Bernard.

3755

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, je pense pas que ça porte atteinte au mandat d'enquête.

3760

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Non, je ne pense pas.

PAR Mme FRANCINE BERNARD:

3765

L'étude de 86 est une étude ponctuelle que la Direction régionale a réalisée à la suite de nombreuses plaintes de citoyens. C'est une étude dont copie a été remise à la municipalité, avec évidemment une invitation à prendre action.

3770

L'application du Q2R8, on le répète, est de juridiction municipale, alors il ne nous appartient pas, à ce moment-là, d'aller faire des interventions au niveau des individus ou des citoyens.

3775 Par contre, la problématique étant connue, ayant été assez publicisée et ayant été diffusée à l'ensemble des personnes concernées, le ministère n'est pas intervenu pour poursuivre la documentation de la problématique, mais en même temps, on a toujours été présent soit pour redonner de l'information, soit pour informer les citoyens de ce qui était en jeu, des enjeux de la situation.

3780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous avez pas fait de nouvelles études, vous n'avez pas fait de nouvelles vérifications?

3785 **PAR Mme FRANCINE BERNARD:**

Non.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3790 Est-ce que le ministre de l'Environnement aurait pu intervenir pour accélérer les choses?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

3795 Vous parlez, monsieur le Commissaire, à quel moment, là? Depuis 86?

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3800 Secondairement à votre étude que vous avez déposée à la municipalité, il y a pas eu d'action depuis 86, si je comprends bien, est-ce que c'est le cas?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

On parle toujours d'une responsabilité municipale.

3805 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Tout à fait. Est-ce que le ministre avait le pouvoir de forcer la municipalité ou d'exiger de la municipalité des comptes?

3810

PAR M. PIERRE BERTRAND:

3815

Je vais demander à madame Lamarre de donner les éléments de réponse si c'est possible.

PAR Mme GUYLAIN LAMARRE:

3820 Oui, O.K. Bon, le document, je me souviens à l'époque, parce que j'ai participé à la réalisation de ce projet-là, et aussi on a fait plusieurs autres enquêtes de besoins comme ça, je pense qu'on en a fait une dizaine d'autres sur la Côte-Nord, O.K., les rapports d'enquêtes de besoins ont tous été remis aux municipalités concernées, et entre autres Sept-Îles, il y avait eu une présentation publique qui avait été faite à ce moment-là, à laquelle étaient présents les citoyens, pour vraiment leur donner l'heure juste des conclusions qu'on avait tirées de cette étude-là.

3825 Bon, nous, on a donc transmis cette information-là à la municipalité, et puis c'est ça, c'est que de notre avis, nous, on avait fait notre travail comme tel d'informer la municipalité qu'il y avait une problématique à ce niveau-là.

3830 Mais on n'a pas poussé, on n'est pas revenu, année après année, à savoir pour dire, veuillez faire, veuillez continuer et tout.

3835 Par contre, le Comité des citoyens pourrait très bien vous dire qu'il y a eu quand même des projets qui ont été préparés, des projets triennaux, tout ça, pour essayer de desservir la population dans ce secteur-là en aqueduc et en égout, pour la collecte des égouts.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3840 Oui, mais dans votre travail de responsable régional, on est sur une période de dix (10) ans, est-ce que vous auriez pu demander au ministre d'utiliser ses pouvoirs pour ordonner une enquête?

PAR Mme GUYLAIN LAMARRE:

3845 Oui, on aurait pu.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3850 Maintenant, c'est une question de santé publique.

Est-ce que du côté de la Santé, qu'est-ce que vous avez fait avec ça?

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

3855 Tout d'abord, je dois préciser que je n'étais pas là en 1986, malheureusement.

D'autre part, c'est sûr que pour nous, la question de la surveillance est pas - disons qu'autant que possible, on n'est pas outillé pour faire de la surveillance.

3860

C'est sûr que dans des cas, par exemple...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3865

Non, mais vous dites que c'est un cas de santé publique, qui est connu depuis 86, normalement par la Direction de santé publique. Et puis vous dites que vous êtes pas équipés pour rien faire?

3870

Non, c'est pas ça. C'est parce qu'on parlait de deux (2) choses.

3875

Tantôt, la question était de savoir si on a fait, si on a poursuivi une surveillance. Dans les faits, par contre, cette information-là a été diffusée dans le public, par le biais des profils régionaux de santé environnementale. Maintenant...

3880

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui, mais le fait de diffuser dans le public, c'est pas opérationnel, ça. Il y a un paquet d'informations qui sont diffusées tous les jours dans le public!

Mais vous, vous êtes responsable, votre organisme que vous représentez est responsable de la santé publique, si je ne m'abuse.

3885

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

Oui. Ça a probablement été au jugement des personnes qui étaient présentes à ce moment-là, qui ont évalué l'importance du risque.

3890

C'est sûr que par exemple, il faut mettre ça en perspective, au même moment, on avait en Basse-Côte-Nord des gens qui étaient exposés à des eaux usées, tout comme on en observe maintenant à Saint-Augustin.

3895

Donc, c'est sûr que quand on met ça en perspective, je pense que l'importance du risque était plus élevée en Basse-Côte, et il y a eu des démarches qui ont été faites au niveau de la Basse-Côte davantage que dans le secteur de Sept-Îles.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3900 Bien, en Basse-Côte-Nord, il y a une situation très problématique, que monsieur le député nous a décrite, et qui est bien connue. Ça, c'est une situation pour laquelle il y a une recherche de solutions, une recherche de moyens de financement. Ça, c'est bien particulier.

3905 Mais la question dont on parle, c'est une question qui est connue depuis dix (10) ans, de santé dans la ville de Sept-Îles.

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

Regardez...

3910 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

En tout cas, j'espère que l'enquêteur va faire la lumière sur les aspects étiologiques et historiques de cette situation-là. Il va avoir beaucoup de travail, j'ai l'impression.

3915 **PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

Une chose que je peux vous dire, par contre, c'est que notre réseau de surveillance, au niveau de santé publique, a pas mettons révélé de taux de maladies importants, là.

3920 C'est sûr que par exemple, tantôt on parlait de Saint-Augustin, on a eu des signalements de cas qui pouvaient être reliés à une exposition aux eaux usées, ça a pas été le cas dans le secteur de Sept-Îles, à ma connaissance; il y a pas eu d'éclosion ou quoi que ce soit dans ce secteur-là.

3925 Par contre, ça empêche pas qu'il y a un potentiel de risque, je ne peux pas le nier. C'est sûr que les potentiels de risques, malheureusement, il y en a beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Latulippe.

3930 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

3935 Monsieur le Président, peut-être rajouter à la question précise, est-ce que la municipalité qui a donné des permis de construction, c'est sûr qu'à cette question-là, l'article 87 de la Loi sur la qualité de l'environnement dispose que les municipalités doivent appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. On interdit d'ailleurs aux municipalités d'émettre des permis de construction, de réparation ou d'agrandissement si le projet de construction ne respecte pas les normes du règlement.

3940 Et dans Lacroix contre Corporation municipale de Saint-Eugène-de-Guigues, que j'avais déjà mentionné dans une audience antérieure, la Cour a tenu responsable une municipalité pour ne pas avoir respecté le règlement provincial en son article 88 et suivants de la loi.

3945 En plus, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité a le pouvoir de faire en sorte que les règlements, les permis de construction, en vertu de l'article 116, ne seront émis que lorsque:

"À moins qu'une ou plusieurs des conditions suivantes qui peuvent varier selon les parties du territoire ne soient respectées."

3950 Alors dans le cas où les services d'aqueduc et d'égout ne sont pas établis sur la rue où en bordure de laquelle une construction est projetée:

3955 "Le règlement décrétant l'installation n'est pas en vigueur, les projets d'alimentation en eau potable et d'épuration d'eaux usées de la construction à être érigée sur un terrain ne soient conformes à la Loi sur la qualité ou aux règlements municipaux."

3960 Bon ça, ce sont des pouvoirs légaux. Et à la réponse à la question du commissaire, je pense que la municipalité et le ministre, en bout de ligne, peut aller au niveau des injonctions de l'article 20, comme tout citoyen qui a un intérêt juridique. Et je pense qu'à ce moment-là, un citoyen qui habite la municipalité a cet intérêt juridique là.

Il y a aussi des ordonnances qu'on a déjà citées en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, au niveau de la santé publique.

3965 Tout ce corpus législatif là existe, les juridictions existent. Maintenant, un peu comme en Abitibi, où les solutions au Q2R8 sont inapplicables, je pense que le ministère ne pourrait, le ministre ou le Procureur général, poursuivre les municipalités quand on sait très bien que les solutions sont à peu près inapplicables.

3970 Il y a comme une recherche de solutions, et les modifications qui sont proposées au niveau du Q2R8 devraient en partie répondre à cette problématique-là, probablement qui a une acuité ici dans la région, mais qui n'est pas unique à la région et qui s'étend un peu partout au Québec.

3975 On a déjà soumis à la Commission qu'il y avait quelque chose comme...

PAR LE PRÉSIDENT:

3980 C'est-à-dire qu'on arrive à deux-trois (2-3) principes difficiles à mettre ensemble, dont l'un dit qu'à l'impossible nul n'est tenu, mais que par ailleurs, de son côté, si je vous comprends bien, la prévalence du droit d'occuper le terrain ou de construire sur la santé ou sur les risques pour la santé ne peut pas prévaloir, alors là, il y a une préséance de la Loi de la qualité de l'environnement d'une part, et d'autre part, quand il devient clair qu'un terrain est impropre à la mise en oeuvre du Q2R8, normalement le permis de construire ne devrait pas être émis, puisqu'il y a incapacité démontrée de le respecter, au départ. Ça va?

3985

Alors pour ce qui est du reste, monsieur, comme il y a déjà un enquêteur, c'est-à-dire que le ministre pense que votre dossier est important, il a déjà nommé un enquête juste là-dessus, je vous souhaite de poursuivre vos choses.

3990

Mais vous avez ramassé un certain nombre d'éléments qui peuvent au moins clarifier la compréhension globale du dossier et un certain axe de référence.

PAR M. JACQUES DELAGRAVE:

3995

Je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

4000

On a essayé de faire notre possible, on peut pas aller plus loin. C'est bien!

Alors on se retrouve demain après-midi, à quatorze heures (14 h). S'il y a d'autres citoyens et citoyennes qui veulent poser des questions, à votre volonté; de toute manière, il y en a un certain nombre qui sont en banque de la part d'intervenants qui vont revenir demain.

4005

Alors merci, bonne nuit!

SÉANCE AJOURNÉE AU 27 AVRIL 1999

À QUATORZE HEURES (14 H)

4010

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4015

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

4020